
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 avril 2026
13 h**

**Séance tenue le lundi 20 avril 2026 – 13 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mesdames et messieurs

Soraya Martinez Ferrada, Ericka Alneus, Céline-Audrey Beauregard, Carla Beauvais, Christine Black, Nancy Blanchet, Josefina Blanco, Caroline Braun, Émilie Brière, Elvira Carhuallanqui, Josué Corvil, Olivier Demers-Dubé, Richard Deschamps, Alan DeSousa, Alexandre Devaux-Guizani, Sterling Downey, Arij El Korbi, Victor Esposito, Véronique Fournier, Chantal Gagnon, Effie Giannou, Nathalie Goulet, Youssef Hariri, Andrée Hénault, Julien Hénault-Ratelle, Catherine Houbart, Jean François Lalonde, Benoit Langevin, François Limoges, Christopher McCray, Peter McQueen, Luis Miranda, Sophie Mohsen, Andréanne Moreau, Sonny Moroz, Martine Musau Muele, Vana Nazarian, Alex Norris, Sylvain Ouellet, Laura Palestini, Jocelyn Pausé, Denis Pelletier (**par téléconférence**), Dominic Perri, Claude Pinard, Marie Plourde, Julie-Pascale Provost, Giovanni Rapanà, Leslie Roberts, Chantal Rossi, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Dominic Roussel, Aref Salem, Élise Tanguay, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, Milany Thiagarajah, Sarah V. Doyon, Diana Varela, Maeva Vilain, Cathy Wong et Alba Zuniga Ramos (**par téléconférence**)

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Dimitrios (Jim) Beis, Danielle Myrand et Stephanie Valenzuela

ABSENCE - PERTE DU DROIT D'ASSISTER À LA SÉANCE EN VERTU DE L'ARTICLE 502 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (RLRQ, CHAPITRE E-2.2) :

Mauro Barone

AUTRES PRÉSENCES :

Benoit Dagenais, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

En ouverture, la présidente du conseil, Chantal Rossi, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du traité de la Grande Paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non cédé ».

Ensuite, la présidente du conseil rend hommage à feu Sami Forcillo, figure marquante de la vie politique montréalaise, décédé le 9 avril dernier après avoir consacré près de 30 années au service de la population. Elle rappelle son parcours comme conseiller municipal, son engagement au sein de plusieurs quartiers, ainsi que les fonctions importantes qu'il a occupées, notamment comme membre et vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, responsable, entre autres, des finances et de la gestion de l'eau. Mme Rossi souligne également son profond enracinement dans le Centre-Sud et sa proximité avec la population et les organismes communautaires. Puis, elle offre ses condoléances à sa famille et à ses proches avant d'inviter l'assemblée à observer une minute de silence en sa mémoire.

Elle poursuit avec les célébrations internationales du mois d'avril, dont :

- 2 avril : Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme
- 4 avril : Journée nationale des droits des réfugiés
- 6 avril : Journée internationale du sport au service du développement et de la paix
- 7 avril : Journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994
- 7 avril : Journée mondiale de la santé
- 15 avril : Journée mondiale de l'art
- 19 au 25 avril : Semaine de l'action bénévole
- 22 avril : Journée internationale de la Terre
- 23 avril : Journée mondiale du livre et du droit d'auteur
- 24 avril : Journée de commémoration du génocide arménien
- 25 avril : 86^e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec
- 28 avril : Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail
- 29 avril : Journée commémorative des massacres de 1972 au Burundi
- 30 avril : Journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois d'avril et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

- Julie-Pascale Provost, Denis Pelletier, Elvira Carhuallanqui, Effie Giannou, Youssef Hariri, Marie Plourde et Cathy Wong

Par la suite, Mme Rossi informe les membres de la tenue prochaine de Cité Elles MTL, une simulation du conseil municipal destinée aux Montréalaises, qui vise l'initiation à la politique municipale, ainsi que le développement des connaissances et du leadership de ses participantes. Elle souligne l'engouement et le nombre record de participantes pour cette édition, puis invite les personnes élues à s'impliquer à titre de mentors afin de soutenir les participantes et de contribuer au succès de l'initiative.

Avant d'entamer les travaux, la présidente du conseil, Chantal Rossi, invite les personnes élues le désirant à prendre la parole pour rendre hommage à feu Sami Forcillo.

La mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, les conseillers Alan DeSousa et Richard Deschamps, ainsi que la conseillère Véronique Fournier s'expriment, à tour de rôle, pour offrir leurs condoléances à la famille et aux proches de M. Forcillo et lui rendre hommage pour sa contribution durable à la vie municipale, en partageant notamment leurs souvenirs ou expériences personnelles.

La présidente du conseil les remercie pour leurs interventions et déclare la séance ouverte.

02 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 24, la présidente du conseil appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<p><u>Question de :</u> Ericka Alneus</p> <p><u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada</p>	<p>Comment l'Administration justifie les coupures dans les infrastructures vertes et comment l'Administration va ramener l'action climatique au cœur des décisions municipales et dans la vie de la population montréalaise? / Quel est le plan de match pour contrer les enjeux découlant des changements climatiques à Montréal?</p>
<p><u>Question de :</u> Marie Plourde</p> <p><u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada</p>	<p>Arrêt de la livraison à domicile du courrier postal par Postes Canada : quelle est la position de l'Administration concernant les impacts de cette décision sur le territoire montréalais? / Commentaires d'appréciation de l'ouverture de l'Administration pour la suite</p>
<p><u>Question de :</u> Véronique Fournier</p> <p><u>Réponse de :</u> Claude Pinard</p>	<p>Compte tenu des impacts directs sur la population montréalaise dans le conflit de travail avec le Syndicat des cols bleus, quelles sont les mesures qui seront prises afin d'accélérer la négociation d'une nouvelle convention collective et éviter que la population ne soit un levier? / Est-ce que l'Administration reconnaît que l'offre déposée est inférieure aux attentes préalablement établies ce qui provoque des perturbations?</p>

Question de : Négociations avec le Syndicat des cols bleus : à quel moment y aura-t-il des gains à la table de négociation afin d'assurer le nettoyage des rues et la propreté de la Ville? / Est-ce que l'Administration est prête à conclure une entente afin de permettre le retour au travail des cols bleus?

Céline-Audrey Beauregard

Réponse de :

Luis Miranda
Claude Pinard

La leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde, soulève une question de privilège. Elle demande que le conseiller Claude Pinard retire ses propos qui, selon elle, prôtaient des intentions à la conseillère Céline-Audrey Beauregard. Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, juge qu'il n'y a pas eu atteinte aux privilèges de Mme Beauregard dans l'intervention de M. Pinard.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, clôt le débat en ne reconnaissant pas cette question de privilège.

Question de : Pourquoi les enjeux de financement de la navette fluviale desservant l'Est de Montréal ne sont pas réglés? / Questionne l'Administration sur la priorité accordée à la mobilité collective et quelles sont les autres mesures envisagées par l'Administration?

Jocelyn Pauzé

Réponse de :

Soraya Martinez Ferrada

Question de : Est-ce que le Réseau express vélo (REV) Lacordaire est annulé et sinon, quelle année est visée pour son développement? / Où s'en va le réseau cyclable à Montréal, est-ce que les compteurs seront rétablis avec une mise à jour ce printemps?

Christopher McCray

Réponse de :

Alan DeSousa

À 13 h 57,

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Marie Plourde

de prolonger la Période de questions des membres de 13 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 13 minutes est agréée.

Question de : Entretien du réseau artériel, pavage de la chaussée et colmatage des nids-de-poule : comment l'Administration justifie le manque d'investissements? / Commentaires et reformule sa question

Sylvain Ouellet

Réponse de :

Alan DeSousa

Question de : Quelle est la suite que donnera l'Administration à la consultation citoyenne portant sur l'aménagement et la sécurisation des voies cyclables rue Hochelaga vers l'est? / À quel moment les résultats de cette consultation seront connus et quelle sera l'orientation de l'Administration?

Sarah V. Doyon

Réponse de :

Chantal Gagnon

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 14 h 05.

03 - Ordre du jour et procès-verbal

À 14 h 05, la présidente du conseil appelle la rubrique 03 - « Ordre du jour et procès-verbal » et cède la parole au leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, pour la suite de l'ordre du jour.

CM26 0388

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 avril 2026, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée en y retirant les points 15.04 et 51.01.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, informe les membres du conseil à l'effet que la séquence de l'ordre du jour sera modifiée afin d'étudier les points 15.02 et 15.03 immédiatement et le point 15.01 vers 17 h.

15 – Déclaration / Proclamation

À 14 h 06, la présidente du conseil appelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

CM26 0389

Déclaration pour le Mois du patrimoine asiatique

Attendu que le Mois du patrimoine asiatique est célébré au Canada depuis les années 1990 et que le gouvernement fédéral a signé, en mai 2002, une déclaration officielle pour faire du mois de mai, le Mois du patrimoine asiatique;

Attendu qu'en avril 2004, la Ville de Montréal a proclamé, à son tour, le mois de mai comme étant le Mois du patrimoine asiatique;

Attendu que le Mois du patrimoine asiatique est l'occasion de reconnaître et de célébrer les contributions inestimables que les Montréalaises et les Montréalais d'origine asiatique ont apportées et continuent d'apporter à l'identité, à la prospérité, à l'histoire, à l'économie et à la culture de la métropole;

Attendu que les communautés montréalaises d'origine asiatique contribuent de façon significative à des secteurs clés, tels que l'entrepreneuriat, le commerce international et l'innovation scientifique, et qu'elles sont très présentes dans les sphères académique et culturelle;

Attendu que les communautés asiatiques, encore à ce jour, font face à des enjeux de sous-représentation dans les postes de direction, à des barrières à l'avancement professionnel, à du racisme et des discriminations persistantes;

Attendu que la Ville de Montréal est plus que jamais engagée à lutter contre le racisme et les discriminations envers les Montréalaises et les Montréalais d'origine asiatique et qu'elle est en action pour combattre cette problématique sur plusieurs fronts;

Attendu que Montréal est, depuis plus d'un siècle, un territoire historique d'accueil, de rassemblement et de solidarité pour les personnes originaires de l'Asie;

Attendu que le Mois du patrimoine asiatique permet de rectifier le manque de visibilité des personnes asiatiques dans l'histoire montréalaise et de créer des espaces de dialogues et de représentation;

Attendu que l'arrivée à Montréal des personnes réfugiées d'Asie du Sud-Est, à partir de 1975, a mené à l'adoption au Canada de la *Loi sur l'immigration de 1976*, qui, jumelée au parrainage privé et au programme de parrainage québécois, a ensuite inspiré la Ville de Montréal à se doter d'une stratégie d'accueil;

Attendu qu'à partir des années 1980, l'arrivée à Montréal de personnes réfugiées venant de l'Inde, notamment du Pendjab, du Pakistan, du Bangladesh et du Sri Lanka s'est intensifiée en raison des instabilités politiques et religieuses dans leur pays d'origine;

Attendu que le Quartier chinois de Montréal est le seul district historique significatif d'une communauté chinoise préservé au Québec et dans l'est du Canada, et le seul quartier chinois francophone en Amérique;

Attendu que le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont uni leurs efforts pour protéger le caractère patrimonial du Quartier chinois de Montréal en adoptant des mesures visant à conserver son caractère historique et unique;

Attendu que le Quartier chinois de Montréal est devenu, en 2024, le tout premier secteur désigné lieu historique par la Ville de Montréal, et ce, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Il est proposé par Milany Thiagarajah

appuyé par Claude Pinard
Cathy Wong
Soraya Martinez Ferrada
Christine Black
Aref Salem
Alexandre Devaux-Guizani
Julien Hénault-Ratelle
Gabrielle Rousseau-Bélanger
Alan DeSousa
Caroline Braun
Benoit Langevin
Chantal Gagnon
Andréanne Moreau
Alexandre Teodoresco
Vana Nazarian
Youssef Hariri
Josué Corvil
Effie Giannou
Leslie Roberts
Maude Thérroux-Séguin
Arij El Korbi
Victor Esposito
Sophie Mohsen
Luis Miranda
Diana Varela
Denis Pelletier
Alba Zuniga Ramos
Julie-Pascale Provost
Dominic Perri
Sonny Moroz
Giovanni Rapanà
Dominic Roussel
Ericka Alneus
Marie Plourde
Christopher McCray
Sylvain Ouellet
Véronique Fournier
Josefina Blanco
Carla Beauvais
Jocelyn Pauzé
Jean François Lalonde
Alex Norris
Nathalie Goulet
Martine Musau Muele
Sarah V. Doyon
Peter McQueen
Catherine Houbart
Olivier Demers-Dubé
Elvira Carhuallanqui
Émilie Brière
Maeva Vilain
Sterling Downey
Élise Tanguay
Céline-Audrey Beauregard
Nancy Blanchet
Richard Deschamps
Laura Palestini
Andrée Hénault

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- célèbre, en mai 2026, le Mois du patrimoine asiatique;
- 2- souligne l'apport inestimable des communautés d'origine asiatique au développement et au rayonnement de Montréal;
- 3- continue de soutenir la préservation et la vitalité du Quartier chinois, un lieu emblématique pour la population montréalaise et québécoise en raison de son patrimoine, de son rayonnement culturel et de son histoire unique au cœur du centre-ville;
- 4- continue de travailler avec ses partenaires afin de lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, de promouvoir l'inclusion et de reconnaître les différentes cultures asiatiques qui font rayonner la métropole.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à la conseillère Milany Thiagarajah, pour la présentation de la Déclaration.

D'emblée, la conseillère Milany Thiagarajah souligne le Mois du patrimoine asiatique à Montréal et partout au pays, comme un moment qui a pour elle une signification particulière. Selon elle, le patrimoine asiatique ne se résume pas à une seule histoire, une seule langue ou une seule culture, mais constitue une vaste mosaïque de communautés et de parcours marqués par la résilience. Elle indique notamment que les communautés asiatiques sont établies à Montréal depuis plus d'un siècle et contribuent activement à l'histoire, l'économie, la vitalité culturelle et le rayonnement de la communauté montréalaise ainsi que dans les domaines de l'innovation scientifique et du milieu académique.

Puis, Mme Thiagarajah explique qu'à travers ses voyages en Asie, elle est toujours touchée par la chaleur humaine, le sens de l'accueil et la richesse culturelle, et ce, à travers une gastronomie mémorable. Elle admire également la beauté et la diversité des vêtements traditionnels, dont les couleurs, les tissus et le savoir-faire expriment une identité et une fierté profondes. Elle rappelle que le Mois du patrimoine asiatique permet de renforcer l'inclusion, le respect et le vivre-ensemble. La conseillère Milany Thiagarajah conclut en remerciant les organismes et les bénévoles engagés à célébrer le Mois du patrimoine asiatique à Montréal.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole respectivement à la conseillère Cathy Wong ainsi qu'au conseiller Claude Pinard.

À son tour, Mme Wong souligne le Mois du patrimoine asiatique comme un temps de célébration, mais surtout de mémoire, de transmission et de reconnaissance. Elle indique qu'à travers la curiosité de ses enfants pour l'Asie, elle leur transmet la fierté de leurs racines par la langue, les arts et la culture. Elle mentionne toutefois que ce patrimoine porte aussi des blessures, marquées par le racisme, l'exclusion et des injustices historiques, tout en demeurant une histoire de résilience et de création et que les initiatives culturelles constituent la preuve d'une culture bien vivante au sein de la communauté. La conseillère Cathy Wong termine en formulant le souhait que les enfants issus de la communauté asiatique à Montréal puissent grandir sans avoir à choisir entre leurs origines et leur appartenance.

Par sa part, M. Pinard rappelle que depuis 2004, on souligne officiellement à Montréal le Mois du patrimoine asiatique afin de reconnaître des communautés présentes depuis plus de cent ans et qui sont essentielles à l'essor de la métropole. Il affirme, entre autres, que la diversité demeure l'une des plus grandes richesses de Montréal et que cette richesse doit être protégée par des actions concrètes pour lutter contre le racisme, la discrimination et la sous-représentation encore vécus par les communautés asiatiques. Enfin, le conseiller Claude Pinard invite la population et ses collègues à célébrer en mai l'apport exceptionnel des communautés asiatiques.

La présidente remercie les personnes élues pour leurs interventions puis, elle confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0390**Déclaration pour souligner la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur**

Attendu que la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, célébrée chaque 23 avril, est une initiative de l'UNESCO qui vise à promouvoir la lecture et l'édition, à défendre le droit d'auteur et à rendre hommage aux écrivaines, aux écrivains et à l'ensemble des acteurs du milieu du livre;

Attendu que la date du 23 avril a été choisie pour souligner la naissance ou la mort de grands auteurs à cette même date, notamment le décès de William Shakespeare, Miguel de Cervantes et Inca Garcilaso de la Vega en 1616;

Attendu que la capitale mondiale du livre 2026 est Rabat, qui s'est engagée à intégrer l'alphabétisation à ses politiques et à proposer, tout au long de l'année, un large éventail d'activités visant à renforcer le rôle du livre dans le développement durable et inclusif;

Attendu que l'UNESCO s'est engagée à mettre de l'avant les langues autochtones et locales dans le cadre des célébrations entourant la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur pour la décennie 2022-2032;

Attendu que la Ville de Montréal remet chaque année le Grand Prix du livre de Montréal et le Prix du livre jeunesse des Bibliothèques de Montréal afin de célébrer la richesse du talent des autrices et des auteurs de la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal peut compter sur la tenue annuelle du Salon du livre de Montréal, le plus important événement du genre dans la province, qui attire plus de 100 000 lectrices et lecteurs chaque édition et qui a un impact considérable sur tout l'écosystème québécois du livre;

Attendu que le Festival de la BD se déroule en mai de chaque année à Montréal et que, pour l'occasion, la rue Saint-Denis devient piétonne afin d'accueillir de nombreux auteurs, autrices, illustrateurs et illustratrices venus rencontrer leur lectorat de tous âges;

Attendu que les Montréalaises et les Montréalais peuvent compter sur un réseau de bibliothèques publiques qui agit comme une force motrice de développement social, économique et culturel;

Attendu que les bibliothèques publiques montréalaises sont autant de lieux lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échanges, de connaissances, de culture et d'enrichissement qui favorise l'engagement citoyen.

Il est proposé par Josué Corvil

appuyé par
Andréanne Moreau
Soraya Martinez Ferrada
Claude Pinard
Christine Black
Aref Salem
Alexandre Devaux-Guizani
Julien Hénault-Ratelle
Gabrielle Rousseau-Bélanger
Alan DeSousa
Caroline Braun
Benoit Langevin
Chantal Gagnon
Alexandre Teodoresco
Vana Nazarian
Youssef Hariri
Effie Giannou
Leslie Roberts
Maude Théroix-Séguin
Arij El Korbi
Victor Esposito
Sophie Mohsen
Luis Miranda
Diana Varela
Denis Pelletier
Alba Zuniga Ramos
Julie-Pascale Provost
Dominic Perri
Sonny Moroz
Giovanni Rapanà
Milany Thiagarajah
Dominic Roussel
Ericka Alneus
Marie Plourde

Christopher McCray
Sylvain Ouellet
Véronique Fournier
Josefina Blanco
Carla Beauvais
Cathy Wong
Jocelyn Pauzé
Jean François Lalonde
Alex Norris
Nathalie Goulet
Martine Musau Muele
Sarah V. Doyon
Peter McQueen
Catherine Houbart
Olivier Demers-Dubé
Elvira Carhuallanqui
Émilie Brière
Maeva Vilain
Sterling Downey
Élise Tanguay
Céline-Audrey Beauregard
Nancy Blanchet
Richard Deschamps
Laura Palestini
Andrée Hénault

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- reconnaisse la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur et célèbre le talent des autrices et des auteurs ainsi que celui des acteurs du milieu du livre dans la métropole;
- 2- reconnaisse l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections mises à disposition des citoyennes et citoyens;
- 3- reconnaisse le pouvoir des livres en tant que pont entre les générations et les cultures;
- 4- encourage toute la population, et notamment ses plus jeunes lectrices et lecteurs, à lire des livres québécois et montréalais tout au long de l'année.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole au conseiller Josué Corvil, pour la présentation de la Déclaration.

Le conseiller Josué Corvil souligne le rôle central de la lecture et du livre dans la vie culturelle montréalaise, notamment à l'occasion de la Journée mondiale du livre célébrée annuellement le 23 avril, une initiative ayant été créée par l'UNESCO en octobre 1995. M. Corvil poursuit en rappelant les événements historiques du monde de la littérature qui ont mené au choix de cette date ainsi que certaines traditions et reconnaissances internationales liées au monde du livre. Puis, il met en valeur la vitalité de l'écosystème du livre à Montréal et au Québec et plus particulièrement, le rôle structurant du Salon du livre de Montréal, dont la 49^e édition se déroulera du 25 au 29 novembre 2026.

Par la suite, le conseiller Josué Corvil met en lumière la contribution culturelle d'auteurs-es québécois-es, en mentionnant notamment Télisson Aurélien, Chantal Guy et Paulette Valcour. Enfin, il clôt son intervention en soulignant l'importance des bibliothèques montréalaises comme services essentiels et en invitant la population à consacrer plus de temps à la lecture.

La présidente du conseil cède ensuite la parole respectivement à la leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde, et à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus.

Pour sa part, Mme Plourde appuie les propos tenus par son collègue et fait particulièrement ressortir le rôle essentiel des bibliothèques scolaires, soulignant l'engagement des parents bénévoles qui en assurent le fonctionnement et contribuent à l'éveil culturel et intellectuel des enfants. Elle rappelle l'importance durable du livre dans un contexte marqué par l'instantanéité, puis elle insiste sur la portée sociale et culturelle de la littérature à travers son adaptation sur scène, notamment l'œuvre *Que notre joie demeure* de Kev Lambert, et invite la population à célébrer la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

À son tour, la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus, salue l'engagement de la Ville de Montréal envers la promotion du livre, les auteurs-es et le Salon du livre. Elle enchaîne en abordant, entre autres, le rôle des bibliothèques comme lieux d'apprentissage, de connaissances et de démocratie, puis réitère l'importance du droit d'auteur et de la liberté artistique et littéraire comme fondements de l'imaginaire et de la vitalité démocratique.

La présidente du conseil remercie les membres du conseil pour leurs interventions et confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.03

15.04 - Déclaration en soutien aux personnes en situation d'itinérance et de reconnaissance envers l'organisme Maison Mobile

- Retiré, voir point 03.01
-

CM26 0391

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 23 mars 2026, à 13 h

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 23 mars 2026, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 16 avril 2026 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 14 h 30, la présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 04.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026
 - 04.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026
 - 04.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026
-

CM26 0392

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil des Montréalaises intitulé « Femmes cols bleus | 10 ans plus tard : des progrès décevants »

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose la réponse du comité exécutif au rapport du Conseil des Montréalaises intitulé « Femmes cols bleus | 10 ans plus tard : des progrès décevants », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1269902003

05 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

À 14 h 33, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

5.01 Résolution CA26 29 0052 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Reconnaissance du 120^e anniversaire de la communauté hellénique du grand Montréal et proclamation du mois de mars comme Mois du patrimoine hellénique

06 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 14 h 33, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Par Julien Hénault-Ratelle

Dépôt d'une réponse de Luis Miranda à Céline-Audrey Beauregard relativement à sa question au point 80.01 (20.02) du conseil municipal du 23 mars 2026

Par Julien Hénault-Ratelle

Dépôt d'une réponse de Dimitrios (Jim) Beis à Sylvain Ouellet relativement à ses questions au point 80.01 (20.18) du conseil municipal du 23 mars 2026

Par Julien Hénault-Ratelle

Dépôt d'une réponse de Caroline Braun à Richard Deschamps relativement à sa question au point 20.45 du conseil municipal du 23 mars 2026

07 – Dépôt

À 14 h 34, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

07.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 26 mars 2026, à 16 h

CM26 0393

Dépôt du Rapport d'activité 2025 du Conseil jeunesse de Montréal

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport d'activité 2025 du Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02 1267181002

CM26 0394

Dépôt du rapport d'activité 2025 du Conseil des Montréalaises

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport d'activité 2025 du Conseil des Montréalaises, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1267721001

CM26 0395

Dépôt du rapport d'activité 2025 du Conseil interculturel de Montréal

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport d'activité 2025 du Conseil interculturel de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1269404002

CM26 0396

Dépôt du Rapport des activités 2025 en matière de gestion animale du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport des activités 2025 en matière de gestion animale du Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, et le conseil en prend acte.

07.05 1266724001

CM26 0397

Dépôt du rapport annuel 2025 de l'Office de consultation publique de Montréal

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport annuel 2025 de l'Office de consultation publique de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1267010001

07.07 - Dépôt du Protocole municipal de gestion des campements afin d'établir une posture de tolérance à l'égard des personnes vivant en campement et de développer des stratégies d'intervention adaptées à la réalité des campements sur le territoire montréalais

À 14 h 50, le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, appelle le point 07.07.

Un débat s'engage.

À 15 h 06, le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, soulève une question de privilège. Il estime que, même si la conseillère Martine Musau Muele n'a pas employé de termes officiellement reconnus comme antiparlementaires, les expressions utilisées comme « se défilier » et « masquer » véhiculent le sens de plusieurs propos antiparlementaires. Le leader de la majorité demande à sa collègue de retirer ses propos et à défaut, il invite la présidente à ajouter ces termes au lexique antiparlementaire afin d'éviter leur utilisation future.

Pour sa part, la conseillère Martine Musau Muele rappelle que toute modification souhaitée doit être présentée à la Commission de la présidence du conseil.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, indique que les mots utilisés ne figurent probablement pas sur la liste des propos antiparlementaires. Mme Rossi juge qu'ils devraient l'être, sans étude en Commission, puisqu'ils sont synonymes de plusieurs termes similaires déjà reconnus comme antiparlementaires.. La présidente clôt le débat en annonçant que les mots cités seront ajoutés à la liste des propos antiparlementaires.

À 15 h 08, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux pour une pause.

À 15 h 30, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

À 15 h 35, la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, suggère de retirer ce dépôt de l'ordre du jour.

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, confirme que le dépôt du *Protocole municipal de gestion des campements afin d'établir une posture de tolérance à l'égard des personnes vivant en campement et de développer des stratégies d'intervention adaptées à la réalité des campements sur le territoire montréalais* est retiré de l'ordre du jour.

08 – Dépôt des rapports de commissions

À 15 h 42, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de rapports de commissions ».

CM26 0398

Dépôt du rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la quinzième année d'activité (2025) »

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, dépose le rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la quinzième année d'activité (2025) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

À 15 h 45, la présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

80 – Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation

À 15 h 45, la présidente du conseil appelle la rubrique « Conseil d'agglomération – Dossiers pour orientation ».

Le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 15 h 45,

Il est proposé par Alexandre Devaux-Guizani

appuyé par Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0399

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 166 718,05 \$, taxes incluses, pour les services de grand ménage annuel des casernes de pompiers, dans le cadre du contrat accordé à 9119-5867 Québec inc. (Entretien Avangardiste inc.) (CG22 0240), majorant ainsi le montant total du contrat à 796 040,83 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, à compter du 1^{er} mai 2026;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 151 561,87 \$, taxes incluses, pour un service de grand ménage annuel des casernes de pompiers, dans le cadre du contrat accordé à la firme 9119-5867 Québec inc. / Entretien Avangardiste inc. (CG22 0240);
- 3- d'autoriser une dépense de 15 156,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257157021
80.01 (20.01)

CM26 0400

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 657 862,33 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment pour des immeubles de la Ville, dans le cadre des contrats accordés à Baulne inc. (CG22 0556), majorant ainsi le montant total des contrats à 8 667 920,97 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 381 551,95 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville, dans le cadre des contrats accordés à la firme Baulne inc. (CG22 0556);
- 3- d'autoriser une dépense de 276 310,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267157002
80.01 (20.02)

CM26 0401

Accorder un contrat à 9415-1966 Québec inc., pour les services de distribution et la livraison de nourriture aux personnes détenues du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 451 000,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21226 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à 9415-1966 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les services de distribution et la livraison de nourriture aux personnes détenues du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, incluant une option de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 451 000,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21226;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265326002
80.01 (20.03)

CM26 0402

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services professionnels en génie, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec WSP Canada inc. (lot 1) et Les Services EXP inc. (lot 3) (CG23 0186)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services professionnels en génie, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec WSP Canada inc. (lot 1) et Les Services EXP inc. (lot 3) (CG23 0186);
- 2- d'imputer ces dépenses à même les budgets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1267292001
80.01 (20.04)

CM26 0403

Accorder un contrat à SES-Intégration inc. (Darspec), pour les services d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs antirefoulement, pour une période de 33 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 261 749,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21179 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, SES-Intégration inc. (Darspec), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour les services d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs antirefoulement, pour une période de 33 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 218 124,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21179;
- 2- d'autoriser une dépense de 43 624,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1257157020
80.01 (20.05)

À 15 h 47,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0404

Accorder un contrat à Dataglobe Canada inc. pour les services d'entretien préventif et de travaux pour les systèmes d'alimentation statiques sans coupure, pour une période de 35 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 457 529,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21222 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Dataglobe Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour les services d'entretien préventif et de travaux pour les systèmes d'alimentation statiques sans coupure, pour une période de 35 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 381 274,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21222;
- 2- d'autoriser une dépense de 76 254,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267157001
80.01 (20.06)

CM26 0405

Accorder deux contrats à Baulne inc. pour les services d'entretien et de réparation de compresseurs d'air industriels pour divers bâtiments de la Ville (lots 1 et 2), pour une période de 35 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 442 566,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21245 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Baulne inc., ce dernier ayant présenté deux soumissions conformes, des contrats pour les services d'entretien et de réparation de compresseurs d'air industriels pour divers bâtiments de la Ville (lots 1 et 2), pour une période de 35 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois, aux prix de ses soumissions, soit pour une somme de 368 805,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21245;
- 2- d'autoriser une dépense de 73 761,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267157003
80.01 (20.07)

CM26 0406

Accorder un contrat à Systèmes Urbains inc., pour les travaux de rationalisation électrique du Complexe environnemental de Saint-Michel - phase 2, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 1 255 447,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 531902 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Systèmes Urbains inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de rationalisation électrique du Complexe environnemental de Saint-Michel - phase 2, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 091 693,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 531902;
- 2- d'autoriser une dépense de 163 754,01 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de Systèmes Urbains inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268555001
80.01 (20.08)

CM26 0407

Accorder deux contrats à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) et à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige), pour les services d'entretien général et de gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back, pour une période de 30 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 025 095,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21268 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période de 30 mois, des contrats pour les services d'entretien général et la gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21268 :

Firmes	Lot	Montant (taxes incluses)
178001 Canada inc.- Groupe Nicky	Lot 1 - Entretien général du parc Frédéric-Back	1 089 868,72 \$
9190-8673 Québec inc Les Entreprises Roseneige	Lot 2 - Gestion écologique et horticole du parc Frédéric-Back	838 793,21 \$

2- d'autoriser une dépense de 96 433,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de 178001 Canada inc. / Groupe Nicky et 9190-8673 Québec inc. / Les Entreprises Roseneige;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1264352001
80.01 (20.09)

CM26 0408

Accorder un soutien financier de 870 000 \$ aux Amis de la montagne (Mont-Royal) inc. et au Centre de la montagne, afin d'appuyer un projet de mission pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2029 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 870 000 \$ aux Amis de la Montagne (Mont-Royal) inc. et au Centre de la montagne, afin d'appuyer un projet de mission pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2029;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville, Les Amis de la Montagne (Mont-Royal) inc. et le Centre de la montagne, établissant les modalités et conditions de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1258752002
80.01 (20.10)

À 15 h 49,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0409

Accorder deux contrats de gré à gré au Centre de la montagne, pour les services d'accueil et de location d'équipements de plein air au parc du Mont-Royal, pour une période de trois ans - Dépense totale de 457 650 \$ / Approuver les projets de convention de services à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder deux contrats de gré à gré au Centre de la montagne, pour les services d'accueil et de location d'équipements de plein air au parc du Mont-Royal, pour une période de trois ans, aux prix de ses soumissions, soit pour une somme de 457 650 \$;
- 2- d'approuver les projets de convention à cet effet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268752001
80.01 (20.11)

CM26 0410

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 594 119,99 \$, taxes incluses, pour la prestation de services spécialisés pour des gestionnaires de projets informatiques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Levio Conseils inc. (CG25 0477), majorant ainsi le montant total de l'entente à 5 121 270,49 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 594 119,99 \$, taxes incluses, pour les services de gestion de projets informatiques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Levio Conseils inc. (CG25 0477);
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1265942002
80.01 (20.12)

CM26 0411

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 676 865,10 \$, taxes incluses, pour les services d'analyse d'affaires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Cofomo inc. (CG25 0424), majorant ainsi le montant total de l'entente à 5 284 624,57 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 2 676 865,10 \$, taxes incluses, pour les services d'analyse d'affaires, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Cofomo inc. (CG25 0424);

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1265942001
80.01 (20.13)

CM26 0412

Autoriser une dépense additionnelle de 120 378,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, permettant l'ajout d'heures pour les services de développement de solutions mobiles natives (III), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG23 0630), majorant ainsi le montant total de l'entente à 922 904,33 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 120 378,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, permettant l'ajout d'heures pour les services de développement de solutions mobiles natives, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (CG23 0630);
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1267655001
80.01 (20.14)

CM26 0413

Autoriser une dépense additionnelle de 1 709 506,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour l'acquisition des services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances, d'administration et d'intégration de la solution Oracle ERP Cloud dans le cadre des contrats accordés aux firmes Société Conseil LGS inc. (Lot 1) et Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (Lot 2) (CG24 0018), majorant ainsi le montant total de la dépense à 13 106 219,86 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 709 506,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, pour les services professionnels d'implantation des modules d'approvisionnement, de finances, d'administration et d'intégration de la solution Oracle ERP Cloud dans le cadre des contrats accordés à Société Conseil LGS inc. (Lot 1) et à Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (Lot 2) (CG24 0018);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1267684002
80.01 (20.15)

À 15 h 51,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0414

Autoriser une dépense additionnelle de 113 996,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville (lot L2604 - Électricité - Éclairage et travaux connexes), dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. (CG24 0074), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 351 965,25 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 113 996,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (lot L2604 - Électricité - Éclairage et travaux connexes), dans le cadre du contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. (CG24 0074);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268009001
80.01 (20.16)

CM26 0415

Autoriser une dépense additionnelle de 223 051,50 \$, taxes incluses, pour l'intégration de Microsoft Sentinel dans la plateforme Azure, dans le cadre du contrat accordé à Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) (CG24 0005), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 158 278,48 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense de 1 207,24 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion, payables au MCN / Approuver le projet d'avenant à cette fin / Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc., pour une banque d'heures dédiées au service d'ingénierie de support - Dépense totale de 192 212,91 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 223 051,50 \$, taxes incluses, pour l'intégration de Microsoft Sentinel dans la plateforme Azure, dans le cadre du contrat accordé à Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) (CG24 0005);
- 2- d'autoriser une dépense pour les frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 1 207,24 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 3- d'accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc., pour une banque d'heures dédiées au service d'ingénierie de support, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 192 212,91 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 mars 2026;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction cybersécurité, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265942003
80.01 (20.17)

CM26 0416

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 3 847 789,52 \$, taxes incluses, pour les services de collecte, de transport de matières résiduelles et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs à chargement avant et semi-enfouis, dans le cadre de deux contrats accordés à Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions (CG23 0389), majorant ainsi le montant total des contrats à 11 434 168,78 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;

- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 358 042,79 \$, taxes incluses, pour les services de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs à chargement avant et semi-enfouis, dans le cadre de deux contrats accordés à Waste Connections of Canada inc. / Enviro Connexions (CG23 0389);
- 3- d'autoriser une dépense de 650 862,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 796 242,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'autoriser une dépense de 42 642,14 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268362002
80.01 (20.18)

CM26 0417

Résilier le contrat accordé à Canadian Bearings Ltd. (CG26 0102), pour la fourniture d'équipements de protection individuelle (lot 3)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier le contrat accordé à Canadian Bearings Ltd. (CG26 0102), pour la fourniture d'équipements de protection individuelle (lot 3).

Adopté à l'unanimité.

1265588001
80.01 (20.19)

CM26 0418

Accorder un contrat à Industries Toromont Itée (Location d'équipement Battlefield), pour les services de location de pompes et de leurs accessoires pour les mesures d'urgence lors de crues printanières (lot 4), pour une période de 12 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 578 002,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21321 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Industries Toromont Itée (Location d'équipement Battlefield), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour les services de location de pompes et leurs accessoires pour les mesures d'urgence lors de crues printanières (lot 4), pour une période de 12 mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 444 617,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21321;
- 2- d'autoriser une dépense de 66 692,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 66 692,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Industries Toromont Itée (Location d'équipement Battlefield);
- 5- d'autoriser le directeur de la Direction Stratégies et performance à prolonger le contrat pour une prolongation de 12 mois, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1260479001
80.01 (20.20)

À 15 h 53,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0419

Accorder un soutien financier de 110 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour l'organisation de quatre forums stratégiques sur les enjeux de la métropole et une vitrine de solutions montréalaises / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 110 000 \$ à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour l'organisation de quatre forums stratégiques sur les enjeux de la métropole et une vitrine de solutions montréalaises;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1266352001
80.01 (20.21)

CM26 0420

Conclure des ententes-cadres avec Aréo-Feu Ltée (lots 1 et 2), pour les services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation des camions d'incendie Rosenbauer, d'une durée de 21 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 899 372,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21287 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 21 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois (lots 1 et 2), par lesquelles Aréo-Feu Ltée, seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation des camions d'incendie Rosenbauer, pour une somme de 782 062,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21287;
- 2- d'autoriser une dépense de 117 309,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Aréo-Feu Ltée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265593014
80.01 (20.22)

CM26 0421

Exercer l'option de prolongation jusqu'au 14 juin 2026, sans dépense additionnelle, pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de divers pneus neufs, rechapés et remoulés à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Continental Tire Canada inc., Goodyear Canada inc., Bridgestone Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. (CG22 0306)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de prolongation jusqu'au 14 juin 2026, sans dépense additionnelle, pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de divers pneus neufs, rechapés et remoulés, à la suite de l'adhésion de la Ville de Montréal à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Continental Tire Canada inc., Goodyear Canada inc., Bridgestone Canada inc. et Michelin Amérique du Nord (Canada) inc. (CG22 0306).

Adopté à l'unanimité.

1265593011
80.01 (20.23)

CM26 0422

Autoriser une dépense additionnelle de 87 640,27 \$, taxes incluses, pour les services de mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau, dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à LabVantage Solutions France, majorant ainsi le montant total de la dépense à 186 965,91 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 87 640,27 \$, taxes incluses, pour les services de mise à niveau des infrastructures du Service de l'eau, dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à LabVantage Solutions France (BC 1705173);
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265035001
80.01 (20.24)

CM26 0423

Autoriser une dépense additionnelle de 199 477 \$, taxes incluses, pour l'adhésion de la Ville au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) avec La Compagnie CA du Canada (CA) inc. pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA (CG24 0116), majorant ainsi le montant total de la dépense à 2 652 757,48 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 199 477 \$, taxes incluses, pour l'adhésion de la Ville au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales avec La Compagnie CA du Canada inc., pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA (CG24 0116);
- 2- d'autoriser l'utilisation du budget de variation de quantités à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267684003
80.01 (20.25)

À 15 h 56,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0424

Conclure une entente-cadre avec WSP Canada inc., pour les services professionnels en mise en service et en efficience énergétique de projets de rénovation d'enveloppe du bâtiment pour le Service de la gestion et planification des immeubles, pour une durée de 60 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 1 885 277,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21234 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre avec WSP Canada inc., pour les services professionnels en performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment, pour une durée de 60 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 1 571 064,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21234;
- 2 - d'autoriser une dépense de 314 212,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de WSP Canada inc.;
- 4 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des services, des arrondissements et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1268516002
80.01 (20.26)

CM26 0425

Conclure des ententes-cadres avec Lallier Automobile (P.A.T.) inc. / Krown Montréal-Est (lot 1), 9183-8565 Québec inc. / Krown St-Jérôme (lots 2 et 4), pour les services d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 635 931,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21284 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, le service d'antirouille pour véhicules légers et lourds, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21284 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses - excluant contingences)
Lallier Automobile (P.A.T.) inc. / Krown Montréal-Est	Lot 1 - Service d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville de Montréal - Service du matériel roulant et des ateliers Région Est	128 079,85 \$
9183-8565 Québec inc. / Krown St-Jérôme	Lot 2 - Service d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville de Montréal - Service du matériel roulant et des ateliers Région Centre	401 862,92 \$
	Lot 4 - Service d'antirouille pour véhicules légers et lourds de la Ville de Montréal - Service du matériel roulant et des ateliers Région Sud	

- 2- d'autoriser une dépense de 105 988,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder aux évaluations du rendement de Lallier Automobile (P.A.T.) inc. / Krown Montréal-Est et de 9183-8565 Québec inc. / Krown St-Jérôme;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0426

Entériner un contrat de gré à gré à Levio Conseils inc., pour les services professionnels de tests d'hameçonnage, pour le projet Modernisation des services de cybersécurité, pour une période de trois ans - Dépense totale de 129 346,88 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'entériner un contrat de gré à gré à Levio Conseils inc., pour les services professionnels de tests d'hameçonnage, pour le projet Modernisation des services de cybersécurité, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 129 346,88 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 14 juillet 2025;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction Cybersécurité, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1265942004
80.01 (20.28)

CM26 0427

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Simco Technologies inc., anciennement Cosigma inc., pour les services professionnels d'ingénierie en structure relatifs aux installations du Service de l'eau, d'une durée de cinq ans, incluant une option de prolongation de deux ans - Montant estimé de l'entente : 3 607 196,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21102 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans, par laquelle Simco Technologies inc., anciennement Cosigma inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'ingénierie en structure relatifs aux installations du Service de l'eau, pour une somme maximale de 3 216 425,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21102;
- 3 - d'autoriser une dépense de 229 950 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 160 821,28 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Simco Technologies inc., anciennement Cosigma inc.;

6 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1260412001
80.01 (20.29)

CM26 0428

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau de 500 millimètres et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque - Dépense totale de 28 921 033,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DRE-P2533-193711-C (11 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau de 500 mm et des infrastructures municipales dans l'axe de la rue Guy, entre la rue Saint-Jacques et le boulevard René-Lévesque, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 906 593,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P2533-193711-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 623 942,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 4 390 496,71 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Pronex Excavation inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1250350001
80.01 (20.30)

À 16 h 01,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.33) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0429

Autoriser une dépense additionnelle de 162 897,98 \$, taxes incluses, pour la réfection de murs patrimoniaux situés sur le chemin de Senneville, dans le Grand parc de l'Ouest (lots 1 976 971 et 1 978 985), dans le cadre du contrat accordé à Les constructions H2D inc. (CG25 0455), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 174 331,77 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 162 897,98 \$, taxes incluses, pour la réfection de murs patrimoniaux situés sur le chemin de Senneville, dans le Grand parc de l'Ouest (lots 1 976 971 et 1 978 985), dans le cadre du contrat accordé à Les constructions H2D inc. (CG25 0455);
- 2- d'autoriser le transfert de 18 185,77 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes;
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle de 144 712,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser le retrait de certains travaux initialement prévus au contrat pour un montant de 72 588,03 \$, taxes incluses;
- 5- d'autoriser une dépense additionnelle de 10 347,75 \$, taxes incluses, pour payer l'augmentation du coût de la main-d'œuvre, conformément au contrat;
- 6- d'autoriser le transfert du solde de 62 240,28 \$, taxes incluses, vers le budget des contingences;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1255414002
80.01 (20.31)

CM26 0430

Autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, pour la réalisation du projet Les Rendez-vous bioalimentaires de Montréal pour la période du 15 octobre 2025 au 31 décembre 2026, dans le cadre de l'entente conclue avec le Conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal (CG25 0561), majorant ainsi le montant total de l'entente à 100 000 \$ / Approuver le projet d'addenda à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$, pour la réalisation du projet Les Rendez-vous bioalimentaires de Montréal pour la période du 15 octobre 2025 au 31 décembre 2026, dans le cadre de l'entente conclue avec le conseil des Industries Bioalimentaires de l'île de Montréal (CG25 0561);
- 2- d'approuver le projet d'addenda à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1267956003
80.01 (20.32)

CM26 0431

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 599 490,12 \$ USD (1 001 059,12 \$ CAD, taxes incluses), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à la firme Peraton International LLC (CG23 0153), majorant ainsi le montant total de la dépense à 2 533 896 \$ USD (4 048 053,05 \$ CAD, taxes incluses)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 599 490,12 \$ USD (953 389,64 \$ CAD, taxes incluses), pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'ensemble des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à la firme Peraton International LLC (CG23 0153);
- 3 - d'autoriser une dépense de 47 669,48 \$ CAD, taxes incluses, à titre de budget de contingences (variation de taux de change);
- 4 - d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1268527001
80.01 (20.33)

À 16 h 02,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0432

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre de l'exercice budgétaire 2026-2027 du Programme d'aide à la voirie locale pour la réalisation d'un plan de sécurité routière en milieu municipal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour la réalisation d'un plan de sécurité routière en milieu municipal.

Adopté à l'unanimité.

1269537004
80.01 (30.01)

CM26 0433

Autoriser le dépôt de la candidature du Grand parc de l'Ouest, secteur du Cap-Saint-Jacques, en vue d'obtenir la désignation internationale Urban Night Sky Place décernée par DarkSky International

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le dépôt de la candidature du Grand parc de l'Ouest, secteur du Cap-Saint-Jacques, en vue d'obtenir la désignation internationale Urban Night Sky Place décernée par DarkSky International.

Adopté à l'unanimité.

1250288001
80.01 (30.02)

À 16 h 03,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0434

Adoption - Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 295 061 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 1 295 061 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

1265092001
80.01 (42.01)

CM26 0435

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

1260025002
80.01 (42.02)

CM26 0436

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG 26-003)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026) (RCG 26-003) ».

Adopté à l'unanimité.

1250164002
80.01 (42.03)

CM26 0437

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017) ».

Adopté à l'unanimité.

1268383002
80.01 (42.04)

CM26 0438

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 213 405 000 \$ afin de financer l'acquisition et le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 213 405 000 \$ afin de financer l'acquisition et le remplacement de véhicules et d'équipements mécaniques et spécialisés », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1256711011
80.01 (42.05)

À 16 h 04,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.06) et 80.01 (42.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0439

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 800 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 800 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1266188001
80.01 (42.06)

CM26 0440

Adoption, avec changements, du Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Chantal Gagnon

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'adopter, avec changements, le Règlement établissant le programme d'aide visant les entreprises exploitant des établissements situés dans des secteurs affectés par des travaux majeurs et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043);
- 2 - de réserver une somme supplémentaire de 26 000 000 \$, afin de porter le budget total à 27 800 000 \$ pour assurer le financement du programme.

Adopté à l'unanimité.

1265581001
80.01 (42.07)

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 05, la présidente du conseil appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 05,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0441

Conclure une entente-cadre avec 9403-2273 Québec inc. (Carrière Urbaine Montréal Ouest) pour les services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, pour une durée de 14 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 608 769,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21293 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} avril 2026 par sa résolution CE26 0487;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 14 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle 9403-2273 Québec inc. (Carrière Urbaine Montréal Ouest), plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de valorisation de roc, de béton et d'asphalte, pour une somme maximale de 608 769,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21293;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de 9403-2273 Québec inc. (Carrière Urbaine Montréal Ouest);
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1266987002

CM26 0442

Conclure une entente-cadre avec Globex Courrier Express International inc., pour les services de livraison de colis sur le territoire de la Ville, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 612 658,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21248 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} avril 2026 par sa résolution CE26 0488;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Teodoresco

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Globex Courrier Express International inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de livraison de colis sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 612 658,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21248;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Globex Courrier Express International inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du service de l'approvisionnement, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1260461001

CM26 0443

Accorder un contrat à Services d'infrastructures Vortex inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 13 624 871,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 524101 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} avril 2026 par sa résolution CE26 0484;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'accorder à Services d'infrastructures Vortex inc., plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience, un contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 12 093 300 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524101;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 209 330 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 322 241,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Services d'infrastructures Vortex inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1267231001

CM26 0444

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour le raccordement de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2027-2028, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes - Dépense totale de 3 782 141,33 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} avril 2026 par sa résolution CE26 0490;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le raccordement électrique de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2027-2028, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 782 141,33 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1267231017

CM26 0445

Accorder un contrat à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc., pour les travaux de voirie dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Saint-Laurent, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Pierrefonds-Roxboro, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Léonard - Dépense totale de 8 474 495,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 527004 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} avril 2026 par sa résolution CE26 0491;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'accorder à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de voirie dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Saint-Laurent, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Pierrefonds-Roxboro, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, d'Ahuntsic-Cartierville et de Saint-Léonard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 401 306,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 527004;
- 2- d'autoriser une dépense de 740 130,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 333 058,77 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 16 h 08, la présidente du conseil, Chantal Rossi, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la vice-présidente du conseil, Émilie Brière.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1267231005

À 16 h 11,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0446

Accorder un contrat à Geninnovation (9152-4629 Québec inc.), pour les services professionnels de suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre des travaux de construction du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal - Dépense totale de 785 624,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-2352 (5 soum.) / Approuver le projet de convention de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} avril 2026 par sa résolution CE26 0493;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'accorder à Geninnovation (9152-4629 Québec inc.), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels de suivi de la

traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre des travaux de construction du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 785 624,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2352;

- 2- d'approuver le projet de convention de services entre la Ville et Geninovation à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer ledit projet de convention de services pour et au nom de la Ville;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Geninovation;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1260649003

CM26 0447

Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Ville en vert, pour une période additionnelle d'un an et neuf mois, à compter du 1^{er} avril 2026, une partie de terrain du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au sud de la rue Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, d'une superficie locative de 10 000 pieds carrés, pour aménager et exploiter un potager au bénéfice de la communauté, et ce, à titre gratuit - Le montant de la subvention immobilière pour la durée totale est de 121 100 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} avril 2026 par sa résolution CE26 0496;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Ville en vert, pour une période additionnelle d'un an et neuf mois, à compter du 1^{er} avril 2026, une partie de terrain du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au sud de la rue Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, d'une superficie locative de 10 000 pieds carrés, pour aménager et exploiter un potager au bénéfice de la communauté, et ce, à titre gratuit. Le montant de la subvention immobilière pour la durée totale est de 121 100 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1260515003

CM26 0448

Accorder un soutien financier totalisant 245 100 \$, à différents organismes, dans le cadre de l'approche Quartiers inclusifs et résilients / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} avril 2026 par sa résolution CE26 0500;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Benoit Langevin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 245 100 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet (2026)	Soutien
CONCERT'ACTION LACHINE	Projet pilote des Quartiers inclusifs et résilients	81 700 \$
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU CENTRE-SUD DE MONTRÉAL	Projet pilote des Quartiers inclusifs et résilients	81 700 \$
MONTRÉAL-NORD EN SANTÉ, faisant aussi affaires sous Table de Quartier de Montréal-Nord	Projet pilote des Quartiers inclusifs et résilients	81 700 \$

2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1265423001

CM26 0449

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Pomerleau inc., pour un terme de deux ans, à compter du 1^{er} mai 2026, un terrain situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 3 523 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie d'environ 14 144 pieds carrés, à des fins d'entreposage et de stationnement non tarifé, pour un loyer total de 100 000 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0556;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Pomerleau inc., pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} mai 2026, un terrain situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 3 523 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie d'environ 14 144 pieds carrés, à des fins de stationnement non tarifé et d'entreposage, pour un loyer total de 100 000 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1268682001

CM26 0450

Autoriser une dépense additionnelle de 442 493,55 \$, taxes incluses, au sein de l'enveloppe budgétaire du contrat de base et des contingences, afin d'ajuster les honoraires de services professionnels, pour le projet d'aménagement du centre Sanaaq, situé au 1200, rue du Sussex, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Architecture 49 inc., Pelletier de Fontenay inc. et Cima+ s.e.n.c. (CM21 0075), majorant ainsi le montant total du contrat à 3 017 059,93 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'avenant 1 de la convention de services professionnels à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0550;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 270 596,57 \$, taxes incluses, au sein de l'enveloppe budgétaire du contrat de base, afin d'ajuster les honoraires de services professionnels pour le projet d'aménagement du centre Sanaaq, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Architecture 49 inc., Pelletier de Fontenay inc. et Cima+ s.e.n.c. (CM21 0075);
- 2 - d'autoriser une dépense de 171 896,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'approuver l'avenant 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et ces firmes;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1269439001

À 16 h 14,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0451

Accorder un contrat à Lemay CO inc., pour les services professionnels visant l'élaboration du dossier préliminaire relatif à la construction de nouvelles serres de production au Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 874 564,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21233 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0551;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Lemay CO inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels visant l'élaboration du dossier préliminaire destiné à la construction des serres de production au Jardin botanique de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 717 012,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 25-21233;
- 2 - d'autoriser une dépense de 107 551,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 50 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Lemay CO inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1258956002

CM26 0452

Accorder un contrat à Loisselle inc., pour la gestion hors site des sols et matériaux en pile pour la consolidation des parois de la rampe d'accès de la carrière Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Phase 2 - Dépense totale de 2 816 171,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 522602 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0542;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'accorder à Loisselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la gestion hors site des sols et matériaux en pile pour la consolidation des parois de la rampe d'accès de la carrière Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, phase 2, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 044 999,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 522602;
- 2- d'autoriser une dépense de 409 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 362 171,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Loisselle inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1267231008

CM26 0453

Approuver la modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Fabrique de la paroisse de Saint-Charles, pour une période de deux ans, des locaux situés au sous-sol de l'immeuble sis au 2115, rue du Centre à Montréal, à des fins de bibliothèque temporaire, laquelle modification vise notamment le report de la date de prise de possession au 1^{er} septembre 2026, l'augmentation de la superficie louée de 225,84 pieds carrés portant celle-ci à 8 864,94 pieds carrés et l'élargissement de la portée des travaux, pour une dépense additionnelle de 288 206,14 \$, non taxable, le tout conformément aux modalités prévues au projet de convention de modification de bail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0557;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1- d'approuver la modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Fabrique de la paroisse de Saint-Charles, pour une période de deux ans, des locaux au sous-sol de l'immeuble situé au 2115, rue du Centre, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de bibliothèque temporaire, laquelle modification vise notamment le report de la date de prise de possession au 1^{er} septembre 2026, l'augmentation de la superficie louée de 225,84 pieds carrés portant celle-ci à 8 864,94 pieds carrés et l'élargissement de la portée des travaux, le tout conformément aux modalités prévues au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser la dépense additionnelle de 288 206,14 \$, non taxable, pour du loyer, pour des travaux d'aménagement et des contingences payables au locateur La fabrique de la paroisse de Saint-Charles;
- 3- d'autoriser le transfert des incidences de 236 755,23 \$, non taxable, déjà approuvées par la résolution CM25 0427, vers les coûts du projet payables au locateur La fabrique de la paroisse de Saint-Charles;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1264069001

CM26 0454

Conclure une entente-cadre avec Metal Pole-lite inc., pour la fourniture de matériel structural de feux de circulation, d'une durée de 36 mois - Montant estimé de l'entente : 2 892 311,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21225 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0527;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle Métal Pole-Lite inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de matériel structural de feux de circulation, pour une somme maximale de 2 892 311,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21225;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Métal Pole-Lite inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1268848002

CM26 0455

Accorder un contrat à Le Groupe St-Lambert, pour les travaux de réaménagement des espaces dans la bibliothèque Père-Ambroise, située au 2093, rue de la Visitation, en vue de l'intégration du libre-service - Dépense totale de 1 124 526,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15985 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0543;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

- 1- d'accorder à la firme Le Groupe St-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réaménagement des espaces dans la bibliothèque Père-Ambroise, située au 2093, rue de la Visitation, à Montréal, en vue de l'intégration du libre-service, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 749 684,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15985;
- 2- d'autoriser une dépense de 149 936,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 224 905,24 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de la firme Le Groupe St-Lambert;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1267381001

À 16 h 16,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0456

Accorder un contrat à Fer-Pal Construction Ltd., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie dans diverses rues des arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 13 372 179,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 524104 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0544;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'accorder à Fer-Pal Construction Ltd., plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience, le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie dans diverses rues des arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 11 879 611,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524104;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 187 961,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 304 606,79 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Fer-Pal Construction Ltd.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1267231007

CM26 0457

Accorder un contrat de gré à gré à Bibliotheca Canada inc., pour la fourniture et l'installation d'un système de tri et de retour automatisé des documents dans la bibliothèque et l'espace culturel de l'Espace du Coeur-Nomade - Dépense totale de 216 897,81 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0528;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bibliotheca Canada inc., pour la fourniture et l'installation d'un système de tri et de retour automatisé des documents dans la bibliothèque et l'espace culturel de l'Espace du Cœur-Nomade, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 197 179,83 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service (fournisseur unique);
- 2- d'autoriser une dépense de 19 717,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1266504002

CM26 0458

Accorder un contrat à Beluga Services Municipaux inc., pour les services d'exploitation du lieu d'élimination de la neige Ray-Lawson, dans l'arrondissement d'Anjou, pour une période de cinq ans - Dépense totale de 13 121 205,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 26-21295 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0530;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

- 1- d'accorder à Beluga Services Municipaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'exploitation du lieu d'élimination de la neige Ray-Lawson, pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 9 719 411,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21295;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 943 882,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 457 911,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Beluga Services Municipaux inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1264922001

CM26 0459

Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2026, un local situé au troisième étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une superficie de 1 318,36 pieds carrés, à des fins administratives, pour un loyer total de 31 254,60 \$, excluant les taxes. Le montant total de la subvention immobilière est estimé à 67 631,88 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0558;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2026, un local situé au 3^e étage de l'immeuble sis au 3680, rue Jeanne-Mance, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, d'une superficie de 1 318,36 pieds carrés, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 31 254,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1268682004

CM26 0460

Accorder un contrat de gré à gré aux Amis du Jardin botanique de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie pour une période de trois ans - Dépense totale de 1 160 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0548;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré aux Amis du Jardin botanique de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie en 2026, 2027 et 2028, pour une somme estimée à 1 160 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet de convention à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1269824002

À 16 h 17,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0461

Accorder un contrat de services professionnels et licence entre la Ville et la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'application de la Méthode d'évaluation des risques liés aux inondations et de leur gestion - Dépense totale de 194 812 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0555;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Aref Salem

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de services professionnels et licence à la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'application de la Méthode d'évaluation des risques liés aux inondations et de leur gestion, soit pour une somme de 194 812 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1266116001

CM26 0462

Accorder un contrat de gré à gré à la Société des Amis du Biodôme de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie pour une période de trois ans - Dépense totale 1 600 000 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0547;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la Société des Amis du Biodôme de Montréal pour être un point de vente du Passeport Espace pour la vie en 2026, 2027 et 2028, pour une somme estimée à 1 600 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet de convention à cet effet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1259824005

CM26 0463

Prendre connaissance du rapport de la Commission sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Gérald Théorêt inc., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Rochon et Crevier dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 7 016 750,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 520501 (14 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2026 par sa résolution CE26 0583;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Gérald Théorêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Rochon et Crevier de l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 5 852 168,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 520501;
- 3- d'autoriser une dépense de 585 216,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 579 364,70 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Gérald Théorêt inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1257231093

CM26 0464

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Services d'Infrastructures Vortex inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard - Dépense totale de 18 387 484,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 524102 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2026 par sa résolution CE26 0586;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Services d'Infrastructures Vortex inc., plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience, le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage et de voirie (réhabilitation) dans diverses rues des arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 16 368 999,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 524102;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 636 900 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 381 584,23 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Services d'Infrastructures Vortex inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1267231010

CM26 0465

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Magil Construction Est du Canada inc., pour les travaux de conception-construction de la nouvelle piscine Baldwin, située au coin de la rue Fullum et de la Terrasse Guindon - Dépense totale de 27 157 357,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15979 (8 soum.) / Majorer la dotation du budget de fonctionnement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, par l'entremise du passif environnemental, d'un budget additionnel de 714 489,81 \$, net de ristournes, pour la décontamination des sols sur le terrain Baldwin Nord

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2026 par sa résolution CE26 0585;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Aref Salem

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Magil Construction Est du Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les travaux de conception-construction de la nouvelle piscine Baldwin, située au coin de la rue Fullum et de la Terrasse Guindon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 22 500 607,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public IMM-15979;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 948 918,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 707 831,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Magil Construction Est du Canada inc.;
- 6- de majorer d'un budget additionnel de 714 489,81 \$, net de ristournes, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour la décontamination des sols sur le terrain Baldwin Nord;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1256793002

À 16 h 31,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.29 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0466

Accorder un soutien financier de 10 019 500 \$ en 2026, de 10 280 007 \$ en 2027 et d'un montant équivalant à la contribution de 2027 avec une indexation maximale de 3 % pour 2028 à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, Place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest, ainsi qu'aux 165, 173, 214 et 335, Place d'Youville, pour les périodes du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver une contribution additionnelle de 116 000 \$ par année, pour un total de 348 000 \$, pour les frais d'énergie, de sécurité, d'entretien et d'assurances de la Caserne no. 1, pour la période de 2026 à 2028 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du budget des dépenses de contributions de 260 507 \$ en 2027 et d'un maximum de 3 % pour 2028 / Autoriser un virement budgétaire de 116 000 \$ en 2026 en provenance des dépenses communes - budget réservé aux priorités de l'administration vers le budget des dépenses de contributions / Autoriser un ajustement à la base budgétaire au montant de 116 000 \$ par année pour 2027 et 2028 au budget des dépenses de contributions

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2026 par sa résolution CE26 0593;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 019 500 \$ en 2026, et de 10 280 007 \$ en 2027, à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour l'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, place Royale, au 150, rue Saint-Paul Ouest, ainsi qu'aux 165, 173, 214 et 335, place D'Youville, pour les périodes du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 et du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027;
- 2- d'approuver une contribution additionnelle annuelle de 116 000 \$ pour les années 2026, 2027 et 2028 pour un montant total de 348 000 \$, pour les frais d'énergie, de sécurité, d'entretien et d'assurances de la Caserne n° 1;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du budget des dépenses de contributions pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière d'un montant de 260 507 \$ en 2027 et pour ce même montant indexé à un taux maximum de 3 % pour 2028;
- 5- d'autoriser un virement budgétaire de 116 000 \$ en 2026 en provenance des dépenses communes pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal;

6- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire au montant de 116 000 \$ par année pour 2027 et 2028 au budget des dépenses de contributions pour la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal.

7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1257840003

CM26 0467

Accorder un contrat à Pavages D'Amour inc., pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Lindsay, de la rue Du Collège à la rue Beudet dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 055 048,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 432210 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2026 par sa résolution CE26 0581;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

- 1- d'accorder à Pavages D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Lindsay, de la rue Du Collège à la rue Beudet, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 698 979,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 432210;
- 2- d'autoriser une dépense de 186 386,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 169 682,94 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pavages D'Amour inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1267231012

CM26 0468

Approuver l'intervention de la Ville à un acte d'amendement à une emphytéose entre Santé Québec (l'Institut de Cardiologie de Montréal) et Centre de la Petite Enfance Cardio-Puces, afin de consentir au prolongement du terme prévu à l'emphytéose et à l'utilisation du terrain identifié comme étant le lot 2 787 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'agrandissement d'une garderie, nonobstant la restriction d'utilisation en faveur de la Ville contenue à l'acte publié sous le numéro 1 223 896, qui permettait l'utilisation à des fins de centre médical seulement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2026 par sa résolution CE26 0591;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

d'approuver l'intervention de la Ville de Montréal à un acte d'amendement à une emphytéose entre Santé Québec (l'Institut de Cardiologie de Montréal) et Centre de la Petite Enfance Cardio-Puces, afin de consentir au prolongement du terme prévu à l'emphytéose et à l'utilisation du terrain identifié comme étant le lot 2 787 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'agrandissement d'une garderie, nonobstant la restriction d'utilisation en faveur de la Ville contenue à l'acte publié sous le numéro 1 223 896, qui permettait l'utilisation à des fins de centre médical seulement.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1265792002

CM26 0469

Approuver le projet d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et Ouranos inc., d'une durée de trois ans, à compter du 16 juin 2026, pour un montant total de 517 387,50 \$, taxes incluses, et une contribution en nature de 300 000 \$

Le conseiller Christopher McCray déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2026 par sa résolution CE26 0589;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

d'approuver le projet d'Entente de collaboration entre la Ville de Montréal et OURANOS d'une durée de trois ans, à compter du 16 juin 2026, pour un montant total de 517 387,50 \$, taxes incluses, et une contribution en nature de 300 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1269320001

30 – Administration et finances

À 16 h 37, la présidente du conseil appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 16 h 37,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0470

Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge les services de conception et de supervision des travaux de remplacement du revêtement en gazon synthétique au parc Rutherford, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} avril 2026 par sa résolution CE26 0503;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

d'offrir à l'arrondissement de Ville-Marie, de prendre en charge les services de conception et la supervision des travaux de remplacement du revêtement en gazon synthétique au parc Rutherford, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1268264001

CM26 0471

Offrir au conseil d'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge l'acquisition de certains immeubles stratégiques pour des fins locales, pour une période de deux ans, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} avril 2026 par sa résolution CE26 0504;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Christine Black

Et résolu :

d'offrir à l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge l'acquisition de certains immeubles stratégiques pour des fins locales, pour une période de deux ans, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.02 1265950001

CM26 0472

Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2026 de la Société de développement commercial Avenue du Mont-Royal, de la Société de développement commercial Laurier Ouest, de l'Association des gens d'affaires du Mile-End et de la Société de Développement du Boulevard Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} avril 2026 par sa résolution CE26 0511;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2026 de la Société de développement commercial Avenue du Mont-Royal, de la Société de développement commercial Laurier Ouest, de l'Association des gens d'affaires du Mile-End et de la Société de Développement du Boulevard Saint-Laurent.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1268994009

CM26 0473

Autoriser un virement budgétaire, pour l'année 2026, de 200 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de 130 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Saint-Laurent et de 70 000 \$ en provenance de l'arrondissement de LaSalle vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de leur intégration au site de gestion des sols du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0571;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Luis Miranda

Et résolu :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2026 de 200 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de son intégration au site de gestion de sol du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2026 de 130 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Saint-Laurent vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de son intégration au site de gestion de sol du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2026 de 70 000 \$ en provenance de l'arrondissement de LaSalle vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne, dans le cadre de son intégration au site de gestion de sol du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles;
- 4 - d'autoriser l'ajustement de l'enveloppe budgétaire des arrondissements vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne pour 2027 et les années subséquentes;
- 5 - d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1269481001

CM26 0474

Offrir au conseil municipal de prendre en charge la préparation et l'approbation du bail entre la Ville et Îlot 84, pour une partie du terrain situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade - Lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 78 244 pieds carrés, afin d'organiser différentes activités d'animation pour la communauté d'affaires et les résidents, à titre gratuit, pour deux termes de sept mois, du 1^{er} avril au 31 octobre, pour les années 2026 et 2027, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0562;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Maude Théroux-Séguin

Et résolu :

d'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la préparation et l'approbation du bail entre la Ville et Îlot 84, pour une partie du terrain situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade - Lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 78 244 pieds carrés, afin d'organiser différentes activités d'animation pour la communauté d'affaires et les résidents, à titre gratuit, pour deux termes de sept mois, du 1^{er} avril au 31 octobre, pour les années 2026 et 2027.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1269715004

À 16 h 43,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0475

Accepter les offres de services de l'ensemble des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2026, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0564;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

d'accepter les offres de services de l'ensemble des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières 2026, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.06 1267231014

CM26 0476

Approuver l'avis de la Ville de Montréal sur le projet de Planification des besoins d'espace 2026 du Centre de services scolaire de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0565;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

d'approuver l'avis de la Ville de Montréal sur le projet de planification des besoins d'espace 2026 du Centre de services scolaire de Montréal.

Un débat s'engage.

À 16 h 50, la présidente du conseil, Chantal Rossi, reprend le fauteuil présidentiel.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1264470001

CM26 0477

Accepter les offres de services des arrondissements de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de planage-revêtement des chaussées sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville et des travaux de réfection des voies cyclables identifiées au Plan Vélo 2019 situées sur le territoire des arrondissements, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2026 par sa résolution CE26 0566;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

d'accepter les offres de services des arrondissements de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de planage-revêtement des chaussées sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville et des travaux de réfection des voies cyclables identifiées au Plan Vélo 2019 situées sur le territoire des arrondissements, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.08 1267231028

CM26 0478

Accepter les offres de services de l'ensemble des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la ville, d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation de lieux fréquentés par les jeunes, les familles ou les personnes âgées prévus pour l'année 2026, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2026 par sa résolution CE26 0599;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

d'accepter les offres de services de l'ensemble des conseils d'arrondissement de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de rues faisant partie du réseau routier artériel administratif de la Ville, d'aménagements cyclables prévus au réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération de Montréal et la sécurisation de lieux fréquentés par les jeunes, les familles ou les personnes âgées prévus pour l'année 2026, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1265551001

CM26 0479

Approuver le projet de garantie de la Ville de 2 000 000 \$ en faveur de la Banque de l'Infrastructure du Canada (BIC) dans le cadre du Protocole d'entente convenu entre la BIC et la Société GALOPH OBNL, pour le financement des études nécessaires à la mise en œuvre du projet de développement résidentiel du site de l'hippodrome

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2026 par sa résolution CE26 0600;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

d'approuver le projet de garantie de la Ville de Montréal de 2 000 000 \$ en faveur de la Banque de l'Infrastructure du Canada (BIC) dans le cadre du Protocole d'entente convenu entre la BIC et la Société GALOPH, organisme à but non-lucratif, pour le financement des études nécessaires à la mise en œuvre du projet de développement résidentiel du site de l'hippodrome.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1266707001

CM26 0480

Accepter l'offre de services à venir de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réhabilitation de la chaussée et des trottoirs sur l'avenue Souigny, entre les rues Honoré-Beaugrand et Saint-Émile, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville situé sur le territoire de l'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2026 par sa résolution CE26 0607;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réhabilitation de la chaussée et des trottoirs sur l'avenue Souigny, entre les rues Honoré-Beaugrand et Saint-Émile, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville situé sur le territoire de l'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1267231031

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 16 h 56, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CM26 0481

Avis de motion et dépôt - Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des professionnels de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement du régime de prestations surcomplémentaires de retraite des professionnels de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1253376009

42 – Adoption de règlements

À 16 h 57, la présidente du conseil appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 16 h 57,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0482

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 \$ pour le versement de contributions financières à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 \$ pour le versement de contributions financières à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2026 par sa résolution CM26 0368;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 \$ pour le versement de contributions financières à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2026 par sa résolution CM26 0368;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant l'assemblée;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0416;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 361 700 \$ pour le versement de contributions financières à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière pour le financement de projets de renouvellement des expositions permanentes et des équipements du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1267840002

Règlement 26-013

CM26 0483

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1^{re} Rue entre la 55^e Avenue et la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1^{re} Rue, entre la 55^e Avenue et la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2026 par sa résolution CM26 0369;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1^{re} Rue, entre la 55^e Avenue et la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2026 par sa résolution CM26 0369;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0407;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 1^{re} Rue, entre la 55^e Avenue et la 56^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »;
- 2- de créer une servitude d'utilité publique à des fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur le lot 6 709 470 et sur une partie des lots 6 709 471, 6 709 472 et 6 709 473, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1254386002

Règlement 26-014

CM26 0484

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2026 par sa résolution CM26 0370;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2026 par sa résolution CM26 0370;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0408;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alan DeSousa

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1260025001

Règlement 26-015

CM26 0485

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2026 par sa résolution CM26 0371;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2026 par sa résolution CM26 0371;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0413;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Christine Black

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (26-006) » afin de modifier l'article 23 concernant le stade de soccer de Montréal et l'article 33 relativement au complexe sportif Claude-Robillard.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1265978001

Règlement 26-006-1

CM26 0486

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2026 par sa résolution CM26 0372;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2026 par sa résolution CM26 0372;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0411;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (22-039) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1253376010

Règlement 22-039-1

À 16 h 58,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM26 0487

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2026 par sa résolution CM26 0373;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031) » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2026 par sa résolution CM26 0373;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mars 2026 par sa résolution CE26 0412;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal (19-031) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1253376011

Règlement 19-031-1

CM26 0488

Adoption - Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2026 par sa résolution CM26 0374;

Vu le dépôt et la présentation du projet de règlement intitulé « Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2026 par sa résolution CM26 0374;

Vu l'avis public publié par le greffier le 11 avril 2026 dans les journaux Le Devoir et The Gazette, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1);

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0468;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1268000001

Règlement 26-016

CM26 0489

Adoption - Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2026 par sa résolution CM26 0375;

Vu le dépôt et la présentation du projet de règlement intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2026 par sa résolution CM26 0375;

Vu l'avis public publié par le greffier le 11 avril 2026 dans les journaux Le Devoir et The Gazette, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1);

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0470;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la ville et des conseils d'arrondissement ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1269163002

Règlement 26-017

CM26 0490

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2026 par sa résolution CM26 0376;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 23 mars 2026 par sa résolution CM26 0376;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 mars 2026 par sa résolution CE26 0471;

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Andréanne Moreau

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer les travaux de restauration d'immeubles patrimoniaux municipaux dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1256188001

Règlement 26-018

43 – Avis de motion, présentation et adoption d'un projet de règlement et procédure nécessaire à cette fin

À 16 h 58, la présidente du conseil appelle la rubrique « Avis de motion, présentation et adoption d'un projet de règlement et procédure nécessaire à cette fin ».

CM26 0491

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) » / Mandater le Service de l'habitation pour tenir une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Caroline Braun

Et résolu :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Julien Hénault-Ratelle de l'inscription pour adoption à une assemblée ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Claude Pinard

Et résolu :

1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) »;

- 2- de mandater le Service de l'habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);
- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1255367001

Règlement P-03-096-10

15 – Déclaration / Proclamation

À 16 h 59, la présidente du conseil rappelle la rubrique « Déclaration / Proclamation ».

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, appelle le point 15.01 comme prévu en début de séance.

CM26 0492

Déclaration pour commémorer le génocide arménien et souligner la journée qui lui est consacrée

Attendu que la Journée commémorative du génocide arménien soulignée chaque 24 avril marquera cette année le 111^e anniversaire de ce premier génocide du XX^e siècle qui a décimé les deux tiers de la population arménienne entre 1915 et 1916;

Attendu que près de 600 personnes majoritairement issues des milieux intellectuels arméniens ont été arrêtées le 24 avril 1915 par les autorités ottomanes à Constantinople avant d'être déportées ou assassinées;

Attendu qu'une Sous-Commission des droits de l'homme de l'ONU a d'abord reconnu le génocide arménien dans le cadre d'une résolution en août 1985;

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Montréal reconnaît le 24 avril comme étant la Journée commémorative du génocide arménien depuis 1997 condamnant le massacre de 15 millions d'hommes de femmes et d'enfants ainsi que la déportation et le déracinement des survivantes et des survivants de leur territoire;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté une loi proclamant le 24 avril de chaque année comme étant le Jour commémoratif du génocide arménien le 28 novembre 2003;

Attendu que le 21 avril 2004 le Parlement canadien a adopté une motion reconnaissant le génocide arménien;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à combattre le racisme et la discrimination ainsi qu'à favoriser des relations interculturelles harmonieuses en adoptant la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*;

Attendu que Montréal a été une terre d'accueil pour les personnes réfugiées arméniennes et que la communauté arménienne y rassemble aujourd'hui plus de 50 000 Montréalaises et Montréalais;

Attendu que le monument commémoratif La réparation à l'angle des boulevards Henri-Bourassa et de l'Acadie dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a été érigé en mémoire des génocides du XX^e siècle et de leurs victimes;

Attendu que les membres de la communauté arménienne de Montréal descendants des survivantes et survivants du génocide participent activement à la construction de la métropole grâce à leur engagement politique économique culturel et social.

Il est proposé par Vana Nazarian

appuyé par Effie Giannou
Soraya Martinez Ferrada
Claude Pinard

Christine Black
Aref Salem
Alexandre Devaux-Guizani
Julien Hénault-Ratelle
Gabrielle Rousseau-Bélanger
Alan DeSousa
Caroline Braun
Benoit Langevin
Chantal Gagnon
Andréanne Moreau
Alexandre Teodoresco
Youssef Hariri
Josué Corvil
Leslie Roberts
Maude Thérault-Séguin
Arij El Korbi
Victor Esposito
Sophie Mohsen
Luis Miranda
Diana Varela
Denis Pelletier
Alba Zuniga Ramos
Julie-Pascale Provost
Dominic Perri
Sonny Moroz
Giovanni Rapanà
Milany Thiagarajah
Dominic Roussel
Ericka Alneus
Marie Plourde
Christopher McCray
Sylvain Ouellet
Véronique Fournier
Josefina Blanco
Carla Beauvais
Cathy Wong
Jocelyn Pauzé
Jean François Lalonde
Alex Norris
Nathalie Goulet
Martine Musau Muele
Sarah V. Doyon
Peter McQueen
Catherine Houbart
Olivier Demers-Dubé
Elvira Carhuallanqui
Émilie Brière
Maeva Vilain
Sterling Downey
Élise Tanguay
Céline-Audrey Beauregard
Nancy Blanchet
Richard Deschamps
Laura Palestini
Andrée Hénault

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- commémore le génocide arménien et la journée commémorative qui lui est dédiée le 24 avril 2026;
- 2- souligne l'engagement des membres de la communauté arménienne dans le travail de reconnaissance et de commémoration du génocide sur la scène internationale;
- 3- rappelle l'importance de la préservation de la mémoire historique et invite toutes les Montréalaises et tous les Montréalais à se montrer solidaires avec le peuple arménien;
- 4- reconnaisse les contributions importantes de la communauté arménienne à la vitalité de la métropole notamment sur les plans politique économique culturel et social.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à la conseillère Vana Nazarian, pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, la conseillère salue les invités présents au balcon. Elle se présente comme une fière Montréalaise d'origine arménienne, dont les enfants sont nés à Montréal, une ville où sa famille a retrouvé un véritable chez-soi.

Puis, Mme Nazarian cite trois personnes d'origine arménienne qui ont profondément façonné l'histoire de Montréal par leur engagement et leur contribution à la société d'accueil qu'ils ont pleinement adoptée. Elle commence par Noushig Eloyan, première mairesse d'Ahuntsic-Cartierville et ancienne présidente du comité exécutif. Femme de conviction, Mme Eloyan était engagée à faire reconnaître officiellement le génocide arménien au sein des institutions municipales et a été l'instigatrice du monument La Réparation, situé au parc Marcelin-Wilson.

La conseillère met également en lumière la contribution d'Harout Chitilian, plus jeune président du conseil municipal et vice-président du comité exécutif, qui a introduit le concept de ville intelligente à Montréal, en plus d'avoir contribué à l'organisation de la Marche pour l'Humanité, ayant rassemblé plus de 10 000 participants.

Mme Nazarian revient sur la reconnaissance accordée à Mary Deros, honorée par le conseil municipal le mois précédent, pour son engagement exceptionnel. Elle indique que cette dernière a pavé la voie à de nombreuses personnes immigrantes. Enfin, la conseillère mentionne que la communauté arménienne compte plus de 50 000 personnes dans le grand Montréal, lesquelles œuvrent activement à tisser des liens intergénérationnels et à enrichir la société montréalaise.

Ensuite, la présidente du conseil cède la parole respectivement à la conseillère Effie Giannou ainsi qu'à la cheffe de l'Opposition officielle, Ericka Alneus.

À son tour, Mme Giannou souligne l'importance de cette journée de commémoration et salue également les invités présents au balcon. Elle est d'avis que le 24 avril, date du 111^e anniversaire du génocide arménien, constitue un devoir collectif de mémoire. La conseillère met en valeur, entre autres, la contribution remarquable de la communauté arménienne à la richesse culturelle et sociale de Montréal. Elle invite l'ensemble de la population montréalaise à se joindre à la marche de commémoration qui aura lieu le jeudi 23 avril à 17 h et qui se conclura au monument La Réparation, au parc Marcelin-Wilson.

Pour sa part, Mme Ericka Alneus se lève en remerciant les personnes présentes au balcon et insiste notamment sur l'importance de se souvenir d'événements comme le génocide arménien. Elle croit que vivre dans une démocratie implique la responsabilité collective de dénoncer ces atrocités afin qu'elles ne se reproduisent jamais, tout en reconnaissant notre devoir de faire mieux. Mme Alneus invite aussi la population montréalaise à visiter le monument La Réparation.

La présidente remercie les trois personnes élues pour leurs interventions et confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

51.01 - Renouveler au sein du Comité consultatif en reconnaissance, les mandats de Jean-François Leclerc à la présidence, d'Isabelle Dumas à la vice-présidence, de Francyne Lord et de Paul-André Linteau à titre de membres ainsi que de Luce Lafontaine à titre membre suppléante, pour une période non renouvelable de trois ans à compter du 21 avril 2026 / Nommer Imen Ben Jemia à la vice-présidence ainsi que Doreen Petiquay-Barthold et Elyse Lévesque à titre de membres, pour un mandat non renouvelable de trois ans à compter du 21 avril 2026

- Retiré, voir point 03.01

65 – Motion des conseillers

À 17 h 15, la présidente du conseil appelle la rubrique « Motion des conseillers ».

Le conseil débute l'étude du point 65.02.

À 17 h 29, la présidente du conseil, Chantal Rossi, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 20 avril 2026
13 h**

**Séance tenue le lundi 20 avril 2026 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

Mesdames et messieurs

Soraya Martinez Ferrada, Ericka Alneus, Céline-Audrey Beaugard, Carla Beauvais, Dimitrios (Jim) Beis **(par téléconférence)**, Christine Black, Nancy Blanchet, Josefina Blanco, Caroline Braun, Émilie Brière, Elvira Carhuallanqui **(par téléconférence)**, Josué Corvil, Olivier Demers-Dubé, Richard Deschamps, Alan DeSousa, Alexandre Devaux-Guizani, Sterling Downey, Arij El Korbi, Victor Esposito, Véronique Fournier, Chantal Gagnon, Effie Giannou **(par téléconférence)**, Nathalie Goulet, Youssef Hariri, Andrée Hénault, Julien Hénault-Ratelle, Catherine Houbart, Jean François Lalonde **(par téléconférence)**, Benoit Langevin, François Limoges, Christopher McCray, Peter McQueen, Luis Miranda, Sophie Mohsen, Andréanne Moreau, Sonny Moroz, Martine Musau Muele, Vana Nazarian, Alex Norris, Sylvain Ouellet, Laura Palestini, Jocelyn Pausé, Denis Pelletier **(par téléconférence)**, Dominic Perri, Claude Pinard, Marie Plourde, Julie-Pascale Provost, Giovanni Rapanà, Leslie Roberts, Chantal Rossi, Gabrielle Rousseau-Bélanger, Dominic Roussel, Aref Salem, Élise Tanguay, Alexandre Teodoresco, Maude Théroux-Séguin, Milany Thiagarajah, Sarah V. Doyon, Diana Varela, Maeva Vilain, Cathy Wong et Alba Zuniga Ramos **(par téléconférence)**

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Danielle Myrand et Stephanie Valenzuela

ABSENCE - PERTE DU DROIT D'ASSISTER À LA SÉANCE EN VERTU DE L'ARTICLE 502 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (RLRQ, CHAPITRE E-2.2) :

Mauro Barone

ABSENCE - PERTE DU DROIT D'ASSISTER À LA SÉANCE EN VERTU DE L'ARTICLE 502 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (RLRQ, CHAPITRE E-2.2), LORS DES VOTES ENREGISTRÉS AUX POINTS 65.01, 65.02 ET 65.03 :

Mauro Barone

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AU POINT 65.02 :

Sterling Downey, Danielle Myrand et Stephanie Valenzuela

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AU POINT 65.01 :

Danielle Myrand et Stephanie Valenzuela

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AU POINT 65.03 :

Danielle Myrand et Stephanie Valenzuela

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ AU POINT 65.03 :

Peter McQueen

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
 Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
 Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

1 - Période de questions du public

À 19 h 06, la présidente du conseil, Chantal Rossi, appelle la rubrique « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1	Projet de baignade en eau libre à Lachine : est-ce que l'arrondissement a communiqué avec les services centraux pour concrétiser ce projet sinon pourquoi? / Met en comparaison le projet de centre sportif à Lachine évalué à 100 M\$ et ce projet évalué à 500 000 \$ et souhaite une rencontre avec le Service d'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal à ce sujet
<u>Question de :</u> Valérie Léger	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada Julie-Pascale Provost	
2	Est-ce que l'Administration juge que le vélo accapare trop d'espaces dans la Ville? / Est-ce que l'Administration travaille à sécuriser les endroits où le vélo est moins sécuritaire?
<u>Question de :</u> Nicolas Durand	
<u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	
3	Si l'Administration offre la moitié de l'Indice des prix à la consommation (IPC) à ses employés, est-ce que l'Administration va faire de même pour ses fournisseurs de services professionnels?
<u>Question de :</u> Simon Gignac	
<u>Réponse de :</u> Claude Pinard	
4	Souhaite que le projet de piste cyclable Lacordaire soit entamé le plus rapidement possible / Commentaires sur les cyclistes présentement sur cette artère
<u>Question de :</u> Nicolas Marcotte	
<u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	
5	Projet du parc aquatique au parc Jarry : pourquoi avoir pensé à ce projet puisque la piscine actuelle répond aux besoins de la population?
<u>Question de :</u> Pierre Lamarre	
<u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger	
6	Prostitution lors du Grand Prix de Formule 1 : quelles mesures concrètes et spécifiques seront mises en place par la Ville de Montréal et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avant, pendant et après l'événement afin d'éviter le trafic de femmes? / Reformule sa question
<u>Question de :</u> Marc Philips	
<u>Réponse de :</u> Christine Black	

7	Terrains mis à la disposition pour des logements hors marché : est-ce qu'on peut espérer que le quartier Saint-Michel aura quelques terrains à sa disposition pour ce type de logements? / Quelles sont les mesures que la Ville va mettre de l'avant afin de faire face à la hausse des loyers en raison du prolongement de la ligne bleue du métro?
<u>Question de :</u> Said Kassabie	
<u>Réponse de :</u> Caroline Braun	

8	Souhaite de l'aide pour l'obtention d'un permis afin de poursuivre son œuvre pour aider les personnes en situation d'itinérance
<u>Question de :</u> Daniel James Payne	
<u>Réponse de :</u> Benoit Langevin	

9	Lecture de deux extraits du rapport Charbonneau (p. 498) concernant l'importance de conserver une expertise interne notamment en matière de génie
<u>Question de :</u> Simon Taillefer	
<i>Aucune réponse</i>	

10	Pourquoi ne pas sanctionner Israël compte tenu compte tenu de ses actions dans les conflits en Palestine, en Iran et au Liban et de la loi du 30 mars 2026 voté au Parlement d'Israël autorisant la peine de mort? / Si cela est possible de prendre des mesures commerciales contre les États-Unis, pourquoi cela ne se fait pas contre Israël?
<u>Question de :</u> Zahraa Sayed Ali	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	

11	Projet du parc aquatique au parc Jarry : où se trouve l'information qui justifie la destruction de la piscine actuelle au parc Jarry? / Demande quelles sont les raisons valables pour justifier ce projet
<u>Question de :</u> Danièle Lemay	
<u>Réponse de :</u> Gabrielle Rousseau-Bélanger	

12	Parc René-Lévesque à Lachine : est-ce que le Service d'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal va réparer les dégâts dans ce parc? / Demande s'il y a des démarches entreprises auprès de Parcs Canada notamment concernant la promenade Père-Marquette et le parc René-Lévesque
<u>Question de :</u> Bernard Blanchet	
<u>Réponse de :</u> Julie-Pascale Provost Gabrielle Rousseau-Bélanger	

13	Pourquoi pensez-vous que les jeunes se désintéressent de la politique? / Commentaires en tant que jeune
<u>Question de :</u> Léokim Beaumier-Lépine	
<u>Réponse de :</u> Christine Black Soraya Martinez Ferrada	

14	Est-ce que l'Administration va communiquer avec le directeur du SPVM concernant sa requête? / Souhaite des appuis dans sa demande
<u>Question de :</u> Jean Duval	
<u>Réponse de :</u> Soraya Martinez Ferrada	

15	Coupage du financement des éco-compteurs sur les pistes cyclables : est-ce que les éco-compteurs seront rétablis durant la transition vers un nouveau système de comptage? / Réseau express vélo (REV) sur le boulevard Lacordaire : est-ce que ce projet sera remis sur les rails?
<u>Question de :</u> Raoul Garate	
<u>Réponse de :</u> Alan DeSousa	

À 20 h 09, la présidente du conseil fait la lecture de 14 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<p>1</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Charles Boutet-Garneau</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Christine Black</p>	<p>Dans un contexte où l'accès même aux camps de jour pour les jeunes à besoins particuliers dépend de la formation du personnel accompagnateur, comment la Ville de Montréal explique-t-elle les délais actuels dans son processus d'appel d'offres de formations en accompagnement, et quelles mesures exceptionnelles compte-t-elle déployer immédiatement pour éviter des exclusions dès les premières semaines de la saison estivale?</p>
<p>2</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Claudine Roy</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Soraya Martinez Ferrada</p>	<p>Pouvez-vous m'expliquer quelles mesures de préparation et de prévention la Ville de Montréal avait mises en place avant les inondations de cette fin de semaine, et comment ces actions ont contribué à la gestion de la situation sur le terrain ?</p>
<p>3</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Pierre Cliche</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>François Limoges</p>	<p>Quand allez-vous prendre les dispositions urgentes pour repaver complètement la 35 avenue entre Saint-Zotique et Beaubien? Cette avenue extrêmement endommagée est à haut risques d'accident pour les résidents dû à l'état et à l'achalandage très élevé de véhicules automobiles et camions lourds.</p>
<p>4</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Sue Stacho</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Gabrielle Rousseau-Bélanger</p>	<p>Suite à la consultation de 2017 sur Pierrefonds Ouest, le OCPM a formulé les recommandations suivantes : réaliser des études actualisées sur les impacts de tout projet de développement immobilier sur le réseau routier et les transports, notamment le futur boulevard urbain, le transport en commun et la circulation dans l'Ouest-de-l'Île ; et évaluer les coûts et les avantages internes et externes du projet, en utilisant différents ratios pour le développement et la conservation du secteur, et en tenant compte des aspects environnementaux et des services écosystémiques.</p> <p>Ces études et évaluations ont-elles été réalisées?</p>
<p>5</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Guy Bacci</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Alan DeSousa</p>	<p>Pourquoi l'arrondissement de Saint-Léonard et la City of Montreal se renvoient-ils la responsabilité au lieu de prendre des mesures immédiates pour prévenir d'autres inondations? Plus de 3 000 résidents ont été inondés quatre années de suite, sont maintenant non assurables, incapables de vendre leur maison et font face à une cinquième inondation cette année. Des rapports d'ingénierie depuis plus de cinq ans identifient des solutions, notamment la remise en fonction des stations de pompage jusqu'à la réparation du collecteur Langelier. Ces stations fonctionnaient auparavant et les inondations se sont aggravées depuis leur fermeture. Est-ce qu'un des deux paliers prendra ses responsabilités et remettra les stations en marche immédiatement pour protéger nos maisons, et sinon, qui le fera?</p>
<p>6</p> <p><u>Question de :</u></p> <p>Pierre Etienne Rouillard</p> <p><u>Réponse de :</u></p> <p>Caroline Braun</p>	<p>Nous habitons la Petite-Patrie depuis 2013. En 2017 nous avons transformé notre duplex en unifamiliale et louons une chambre sur Airbnb depuis, toujours en respectant les règles : autorisation municipale, déclaration à Revenu Québec et numéro d'exploitation CITQ. Nos visiteurs sont discrets; le voisinage ne s'est jamais plaint. Notre studio de 250 pi² n'enlève pas de logement au marché locatif. Le nouveau règlement sur les locations court terme nous met en difficulté financière et menace notre capacité à payer taxes et entretien pour notre famille de quatre. Nous comprenons la crise du logement et les abus (multiples adresses, logements retirés du parc locatif), mais ce n'est pas notre cas. Pourquoi pénaliser les propriétaires honnêtes qui respectent les règles? Proposition : une résidence principale vérifiée par un avis de cotisation = permis de location court terme. Point final.</p>

<p>7</p> <p><u>Question de :</u> Jessica Faraone</p> <p><u>Réponse de :</u> Christine Black</p>	<p>Je vois que certain travaux sont prévu au parc sauvé à Montreal-nord 2027-2028,Le projet fait partie d'une initiative visant à améliorer l'accès aux toilettes et la qualité des parcs locaux.</p> <p>Nous avons un super beau et grand parc mais aucun module de jeux potable pour les enfants !</p> <p>Est-ce qu'il est prévu d'améliorer le module de jeux du parc sauvé car il est très désuet et en partie non fonctionnel depuis 2 ans?</p>
<p>8</p> <p><u>Question de :</u> Michel Tsumbu</p> <p><u>Réponse de :</u> Chantal Gagnon</p>	<p>Je suis propriétaire d'un condo sur la rue Préfontaine, à proximité des maisons de chambres situées sur la rue Moreau. Nous faisons face à un sérieux problème de salubrité.</p> <p>Étant donné que ces chambres sont louées à la semaine, des ordures sont régulièrement déposées devant notre propriété, et ce, à n'importe quel moment de la semaine, sans respecter les jours de collecte. Nous avons déjà fait appel à la Ville à plusieurs reprises ; toutefois, les interventions se sont limitées à l'apposition d'étiquettes sur les sacs d'ordures, sans réelle démarche de responsabilisation des occupants ou des propriétaires concernés.</p> <p>Cette situation persistante engendre des problèmes d'insalubrité, augmente les tensions dans le voisinage et comporte un risque réel de confrontation entre résidents.</p> <p>Nous souhaitons donc savoir quelles mesures concrètes la Ville entend mettre en place afin de résoudre durablement ce problème de salubrité et d'assurer le respect des règlements municipaux dans ce secteur.</p>
<p>9</p> <p><u>Question de :</u> Robin Boisvert</p> <p><u>Réponse de :</u> Alan DeSousa</p>	<p>Il manque un lien cyclable protégé axe nord sud, entre l'est du Plateau Mont-Royal et Rosemont. dans l'Ouest du plateau il y a 5 liens cyclables protégés axe nordsud (St-Urbain, St-Laurent, St-Denis, St-Hubert, Christoph-Colomb) et ensuite dans l'est rien à Papineau, Delorimier, Iberville.</p> <p>Est-ce possible d'inclure L'avenue Delorimier dans le plan directeur Vélo de Montréal?</p> <p>C'est la 1ere étape pour étudier un projet</p> <p>C'est extrêmement dangereux d'emprunter le viaduc Delorimier à vélo. aussi sur Papineau et encore pire pour Iberville.</p> <p>Il est toléré de rouler sur les trottoirs dans le viaduc Delorimier, mais c'est très étroit d'y rouler en slalom entre les piétons dans la partie couverte. Énorme risque d'accident.</p> <p>Au conseil d'arrondissement du Plateau, on nous dit de poser la question à la Ville Centre.</p> <p>Mme Soraya a déclaré au Sommet Climat Montréal. La transition passe par des choix structurants.Ça inclut les liens cyclables sécurés et protégé dans les viaducs entre 2 quartiers.</p>
<p>10</p> <p><u>Question de :</u> Amayes Touabi</p> <p><u>Réponse de :</u> Luis Miranda</p>	<p>Bonjour, je souhaite signaler l'état très préoccupant de la chaussée sur la rue Henri-Bourassa, entre la jonction de la rue Sherbrooke et la 40^e Avenue, dans le secteur de Pointe-aux-Trembles.</p> <p>Cette section est extrêmement détériorée, avec plusieurs nids-de-poule très profonds qui ressemblent à de véritables cratères. Ils sont souvent impossibles à éviter, ce qui oblige les automobilistes à zigzaguer, créant une situation dangereuse pour la circulation.</p> <p>Le problème existe dans les deux directions, autant vers l'est que vers l'ouest, et rend cette portion de route difficile à emprunter.</p> <p>Les années précédentes, des réparations temporaires étaient au moins effectuées pour boucher les trous. Cette année toutefois, cela fait des mois que la situation persiste sans intervention.</p> <p>Il s'agit pourtant d'une artère principale très fréquentée. Une inspection et des réparations durables seraient nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers. Merci.</p>
<p>11</p> <p><u>Question de :</u> Donovan King</p> <p><u>Réponse de :</u> Vana Nazarian</p>	<p>I run a tourism business and want to hire Indigenous tour guides but I cannot even find one who has a City of Montreal permit under by-law G-2.</p> <p>The City's 2020-2025 Strategy for Reconciliation with Indigenous Peoples stated it would:</p> <p>"Promote partnerships with Indigenous tourism organizations in the communities, especially the Mohawks, to create sightseeing tours of Montreal that include the Indigenous perspective and are facilitated by accredited Indigenous guides."</p> <p>My question is: Is it currently legal to hire Indigenous tour guides in the City of Montreal and, if not, what should I do as a tour operator promoting Truth and Reconciliation?</p>

12

Question de :

Antoine

Réponse de :

Leslie Roberts

Pouvez-vous nous préciser quels sont exactement les coûts et frais associés à l'obtention d'un permis de terrasse pour la saison en cours pour les restaurateurs au centre-ville?

13

Question de :

Nyssa Le Seilleur

Réponse de :

Leslie Roberts

As someone who works in the tourism industry, the Grand Prix is our most important weekend of the year. As we all know, there are a multitude of open construction sites in the city that will run during that weekend - namely on saint Catherine. Construction has been a growing and prominent complaint amongst tourists. Here is my question : Is there any plan in place to cover up the construction sites in the core and how are we going to make Montreal, more specifically downtown and the old port presentable to the world when all eyes are on us.

I was there a few days ago and visible open pits, metal fencing everywhere is not a good look. Paris, New York and other major cities either have opaque fencing/ panelling or (when large events come to town) have some sort of design on them/artwork covering large construction zones. Optics are immensely important to maintaining our place as a destination for race goers when there are now 3 other options in North America.

14

Question de :

André P.

Réponse de :

Nancy Blanchet

Bonjour, Je souhaite signaler une situation préoccupante près du parc Mohawk aux abords du terrain de soccer ainsi qu'à l'est de la voie ferrée. Les grillages longeant la voie ferrée sont endommagés (ou plutôt découpés) à plusieurs endroits, permettant un accès facile aux rails. Des adultes mais aussi des enfants traversent régulièrement les voies en pleine journée, ce qui représente un risque sérieux d'accident. Je m'interroge sur les raisons pour lesquelles la sécurité des lieux n'est pas assurée. Pouvez-vous m'indiquer les mesures prévues pour corriger rapidement cette situation? Cordialement

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare la Période de questions du public close à 20 h 35. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 36, le conseil reprend l'étude de la motion 65.02.

CM26 0493

Motion de l'Opposition officielle - Motion pour assurer une gouvernance transparente et une gestion rigoureuse des actifs et fonds publics dans le développement du quartier Namur-Hippodrome

Attendu que le site de l'Hippodrome est un actif de grande valeur appartenant à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais, et que le développement d'un milieu de vie complet sur ce site doit répondre aux aspirations de la communauté, notamment en matière de logement social et abordable, de mobilité, de services de proximité et d'espaces verts;

Attendu que, à la suite de plusieurs années de consultations, d'activités de concertation, de planification et d'analyses, la Ville a adopté en 2024 le Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) du futur quartier, prévoyant la construction de plus de 20 000 logements dont la moitié consacrée à du logement hors marché;

Attendu que le gouvernement fédéral a investi 130 millions grâce au Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement (FCIL) et que la Ville a réservé plus de 190 millions à son PDI pour lancer la phase 1 des travaux sur le site;

Attendu que le projet de loi 22 du gouvernement du Québec, s'il est adopté, autoriserait la Ville de Montréal à transférer, en tout ou en partie, les terrains qu'elle détient dans le secteur Namur-Hippodrome à l'OBNL GALOPH (Groupe d'accélération pour l'optimisation du projet de l'Hippodrome), lequel serait exempté de taxes foncières sur lesdits terrains pendant la phase de redéveloppement;

Attendu que confier le développement de ce projet à une entité tierce à but non lucratif constitue une approche innovante et pertinente pour assurer une meilleure gestion des risques et développer le site avec agilité;

Attendu que cette agilité ne doit pas être gagnée au prix de l'abandon des principes de gouvernance saine et collaborative, et d'une gestion rigoureuse et transparente, visant l'intérêt public;

Il est proposé par Émilie Brière

appuyé par François Limoges

- 1- que la cession en tout ou en partie du terrain de l'Hippodrome soit conditionnelle à la mise en place, par le GALOPH, d'une gouvernance qui intègre au sein de ses instances décisionnelles la présence des élu.es pertinent.es, tant au sein de l'exécutif que dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de représentant.es du milieu communautaire de Côte-des-Neiges et d'expert.es en matière de logement hors marché, en des proportions qui garantiront que le développement du site sera guidé par l'intérêt public;
- 2- que la Ville de Montréal entreprenne auprès du gouvernement du Québec des démarches visant à intégrer des amendements au PL 22 pour garantir la mise en place d'une telle gouvernance;
- 3- que la Ville de Montréal établisse, auprès du GALOPH, des garanties concrètes afin d'assurer que le développement du site se fera dans le respect du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) présenté en 2024;
- 4- que les congés de taxes foncières, le transfert des subventions fédérales et le versement d'autres formes d'aide requises pour le développement du site à l'organisme ne se fasse pas au détriment de la capacité financière de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, ni de celle de la Ville, et qu'une échéance et une procédure soit établies pour planifier la fin des exemptions de taxes foncières, notamment dans le cas de ventes de lots à des entreprises visées par la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales*;
- 5- que la Ville de Montréal exige du GALOPH, et ce dès la cession du terrain, une reddition de comptes annuelle auprès de la Commission sur les finances et l'administration (CFA), à l'instar de tout autre organisme paramunicipal - par exemple la Société du parc Jean-Drapeau, la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) ou la Corporation d'habitation Jeanne-Mance (CHJM) - compte tenu de l'exemption de taxes foncières et de la délégation de pouvoir de gestion complète des actifs de la Ville qui lui seront consenties.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à l'auteure de la motion, la conseillère Émilie Brière, pour sa présentation.

En ouverture, Mme Brière souhaite que le projet du site de l'Hippodrome puisse répondre concrètement aux besoins de logement de la population de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Elle relate également quelques éléments historiques du projet. Enfin, elle souligne le travail du GALOP et espère que tous les acteurs seront autour de la table dans le développement de ce projet qui se déroulera sur une période à long terme.

À 17 h 29, le conseil suspend ses travaux pour la pause du souper.

À 20 h 36, le conseil reprend l'étude de la motion 65.02.

La présidente du conseil cède la parole consécutivement aux conseillères Caroline Braun, Élise Tanguay, aux conseillers Claude Pinard et François Limoges.

La conseillère Caroline Braun, représentante de l'Administration pour ce dossier, apporte une vision différente et soutient notamment que les prémisses ne reflètent pas la réalité du projet. Cette motion ne sera pas appuyée par l'Administration. Elle termine en indiquant que plusieurs demandes présentées dans cette motion sont déjà prévues au cadre législatif existant.

Élise Tanguay apprécie l'ouverture de l'Administration et souhaiterait qu'elle se ravise afin d'appuyer cette motion. Quant au conseiller Claude Pinard, il insiste sur la mobilisation de la société civile dans son projet, sur l'engagement de l'Administration à livrer des logements aux plus vulnérables et à innover autant sur les façons de faire. Ensuite, le conseiller François Limoges suggère un travail conjoint entre les personnes élues afin d'en arriver à une version consensuelle de la motion.

En conclusion, le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, confirme que l'Administration ne votera pas en faveur de cette motion et la conseillère Émilie Brière exerce son droit de réplique.

À 21 h 03,

Il est proposé par Marie Plourde

appuyé par François Limoges

de procéder à un vote enregistré sur le point 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Puzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, Limoges, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Tanguay et Beauregard (23)

Vote contre : Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini et Hénault (37)

Résultat : En faveur : 23
Contre : 37

La présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare le point 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM26 0494

Motion de l'Opposition officielle - Motion pour le maintien et le renforcement des mesures encadrant les locations de courte durée afin de protéger les locataires de la Métropole

Attendu que la crise du logement qui sévit à Montréal se traduit par une pénurie marquée de logements accessibles, abordables et salubres pour une part croissante de la population;

Attendu que cette situation fragilise particulièrement les locataires, dont plusieurs consacrent une proportion excessive de leur revenu au logement, accentuant ainsi leur précarité résidentielle;

Attendu que le maintien et la protection du parc locatif existant constituent un levier essentiel et immédiat pour répondre à cette crise, en complément aux efforts de construction de nouveaux logements;

Attendu que la conversion de logements résidentiels en unités destinées à la location de courte durée pour les touristes a pour effet de soustraire des habitations du marché locatif traditionnel et d'exercer une pression à la hausse sur les loyers;

Attendu que la Ville de Montréal a récemment mis en place un encadrement réglementaire plus strict des locations de courte durée afin de freiner ce phénomène et de protéger la vocation résidentielle de ses quartiers;

Attendu que la Ville de Montréal a déjà procédé à un projet pilote pour permettre la location courte durée en limitant à 90 jours sur l'ensemble de l'année la possibilité pour des résident·es de louer leur maison ou appartement;

Attendu que ce projet pilote de la Ville de Montréal a démontré l'impossibilité de mettre en œuvre un tel régime, tant sur l'ampleur de la tâche que cela représente en matière d'inspection que pour la constitution de la preuve;

Attendu que les ressources de la Ville sont limitées et que le projet pilote s'est avéré inefficace tant en ce qui concerne le respect de la réglementation qu'à l'égard de l'application des sanctions;

Attendu que tout assouplissement de l'encadrement récent adopté par la Ville risquerait de compromettre les gains réalisés et d'accentuer la rareté des logements disponibles pour les Montréalais et les Montréalaises;

Attendu que la priorité de l'administration municipale en matière d'habitation doit demeurer la protection du droit au logement et la réponse aux besoins de la population montréalaise, avant les intérêts économiques associés à la location touristique;

Attendu que la prolifération de locations de courte durée non conformes peut entraîner la création d'établissements d'hébergement touristique de facto dans des zones résidentielles, au détriment de la qualité des milieux de vie;

Il est proposé par Élise Tanguay

appuyé par Alex Norris

que la Ville de Montréal :

- 1 - maintienne ou renforce le règlement actuellement en vigueur en continuant de limiter les locations de courte durée dans les résidences principales en période estivale sur son territoire;
- 2 - poursuive et intensifie les efforts d'application de la réglementation, notamment par le renforcement des équipes d'inspection et des mécanismes de suivi;
- 3 - réaffirme clairement que la protection du parc locatif et l'accès au logement pour la population montréalaise constituent des priorités plus importantes que l'hébergement touristique;
- 4 - poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'obtenir les pouvoirs et les outils nécessaires pour assurer un encadrement efficace et cohérent des locations de courte durée.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à l'auteure de la motion, la conseillère Élise Tanguay, pour sa présentation.

Mme Tanguay débute en souhaitant que le Règlement concernant les établissements d'hébergement touristique ne soit pas altéré, et ce, afin de prévenir l'érosion du parc locatif montréalais. Elle expose notamment plusieurs écueils durant le travail d'analyse et les raisons ayant mené à ce règlement. Enfin, dans cette crise de l'abordabilité, elle est d'avis qu'il ne peut y avoir davantage d'évictions.

S'ensuit des prises de parole du conseiller Alex Norris et de la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada.

M. Norris fait état de l'expérience vécue dans les arrondissements du Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie et du Sud-Ouest et rapporte les difficultés rencontrées par les escouades d'inspection. Quant à la mairesse de Montréal, elle revient sur les engagements de l'Administration qui sont, entre autres, d'éliminer toute commercialisation de logements et d'apporter plus de restrictions à la version du règlement de l'Administration précédente. En terminant, elle souhaite des solutions réelles à l'enjeu de la location court terme et ajoute qu'elle est en désaccord avec cette motion.

M. Norris reprend la parole pour quelques précisions et Mme Tanguay enchaîne pour son droit de réplique.

À 21 h 33,

Il est proposé par Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Alexandre Devaux-Guizani

de poursuivre les travaux jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

Adopté à la majorité.

Le leader de la majorité, Julien Hénault-Ratelle, confirme que l'Administration votera contre cette motion.

À 21 h 35,

Il est proposé par Marie Plourde

appuyé par Ericka Alneus

de procéder à un vote enregistré sur le point 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs
Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Puzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, Limoges, V. Doyon, McQueen, Houbart, Demers-Dubé, Brière, Vilain, Downey, Tanguay et Beauregard (23)

Votent contre : Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Blanchet, Deschamps, Palestini et Hénault (37)

Ouverture des portes : À l'ouverture des portes, la conseillère Elvira Carhuallanqui déclare que si elle avait été présente au moment du vote elle se serait prononcée en faveur.

Résultat : En faveur : 24
Contre : 37

La présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare le point 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM26 0495

Motion de l'Opposition officielle - Motion pour la réaffirmation des ambitions du Plan climat, notamment des objectifs de résilience climatique

Les conseillères Catherine Houbart et Gabrielle Rousseau-Bélanger déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.03. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que la crise climatique agit comme un multiplicateur de risques des nombreuses crises que traverse la métropole, exacerbant les vulnérabilités sociales et économiques existantes;

Attendu que le Québec se réchauffe 2 fois plus vite que le reste de la planète et que Montréal n'y fait pas exception, démultipliant les impacts négatifs des changements climatiques;

Attendu que Montréal est exposée à des défis propres aux grandes villes densément peuplées, tels que des zones de cuvettes propices aux refoulements lors de pluies et de crues, une minéralisation importante du territoire et une vulnérabilité accrue aux îlots de chaleur lors d'étés de plus en plus caniculaires;

Attendu que dans le contexte actuel de crise du logement, la résilience climatique est une condition sine qua non pour la pérennité du parc immobilier existant et la viabilité des futures mises en chantier, afin de protéger les citoyens contre les sinistres et les pertes matérielles;

Attendu que l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes (pluies torrentielles, épisodes de verglas, canicules) exige une adaptation proactive et accélérée de nos infrastructures urbaines;

Attendu que la science reconnaît les infrastructures vertes (parcs éponges, noues végétalisées, canopée urbaine) comme des solutions tout indiquées pour la gestion des eaux de surface et la régulation thermique, et qui contribuent de surcroît à la biodiversité montréalaise, à un coût qui soit viable;

Attendu que la stratégie Montréalaise de l'eau, adoptée à l'unanimité par le conseil municipal en 2024, recommande d'aménager systématiquement des infrastructures vertes, résilientes ou éponges en priorisant les zones en cuvette plus sujettes aux inondations, afin de réduire la pression sur le système d'égouts;

Attendu que pour agir de manière cohérente et responsable face à la crise climatique, il importe d'investir nos efforts tant dans la réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise que dans l'adaptation du territoire à ces changements climatiques;

Attendu que le 5^e Sommet climat de Montréal a mis en évidence une mobilisation sans précédent de la société civile et du milieu socioéconomique, démontrant des attentes élevées envers la Ville quant au maintien et au renforcement de ses ambitions climatiques;

Il est proposé par Catherine Houbart

appuyé par Ericka Alneus
Gabrielle Rousseau-Bélanger

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 5 - réaffirme solennellement son engagement envers les cibles ambitieuses de son Plan climat 2020-2030;
- 6 - maintienne son objectif de carboneutralité d'ici 2050, lequel passe, de façon intégrante, par la décarbonation du secteur des transports de personnes et de marchandises;
- 7 - s'engage à consacrer une part de 10 % à 15 % de son Programme décennal d'immobilisations (PDI) à des investissements directs en adaptation aux changements climatiques ;
- 8 - intègre systématiquement des infrastructures vertes drainantes dans ses projets de rénovation de rues, lorsque cela est techniquement réalisable, tout en maximisant les aménagements résilients dans tous ses projets de rénovation d'espaces publics et en maintenant le cap sur la réalisation du principe de Zéro artificialisation nette;
- 9 - poursuive les mesures de soutien à l'adaptation des bâtiments destinées aux propriétaires et gestionnaires immobiliers, entre autres en matière de développement de logement social et abordable ;
- 10 - s'engage à maintenir l'accélération de la transition écologique comme l'un des piliers de sa planification stratégique Montréal 2030;
- 11 - s'engage à rendre compte annuellement de l'état d'avancement de son plan climat 2020-2030 via une présentation des services et la publication d'un rapport dédié.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Chantal Rossi, cède la parole à l'auteure de la motion, la conseillère Catherine Houbart.

En résumé, Mme Houbart souligne l'importance du Plan climat et des responsabilités partagées ainsi que la nécessité à ne pas faire d'économies afin de protéger l'environnement. Préoccupée par les risques climatiques aujourd'hui et pour les générations futures, elle affirme que le fardeau financier de l'urgence climatique demeure plus élevé que l'action climatique. Elle termine sur la priorité commune d'effectuer cette transition socio-écologique dans la lutte aux changements climatiques.

S'ensuit des prises de parole de la part de la conseillère Sarah V. Doyon et du conseiller Alex Norris. En diapason avec leur collègue précédemment, ils réaffirment, entre autres, la nécessité d'atteindre les objectifs du Plan climat et de respecter la feuille de route afin d'y arriver pour la résilience et l'adaptabilité de notre métropole.

Puis, la représentante de l'Administration pour ce dossier, la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger, s'exprime notamment sur la multiplication des risques à l'intérieur de cette crise climatique exacerbant les inégalités sociales et économiques existantes. Enfin, elle cite quelques modifications apportées à cette nouvelle version consensuelle de la motion.

À 22 h, les travaux du conseil sont suspendus pour quelques minutes.

À 22 h 03, le conseil reprend ses travaux.

Au retour, la conseillère Carla Beauvais fait mention notamment de l'état d'alerte dans son arrondissement en raison des crues printanières et rend compte des inquiétudes de la population. À cet égard, elle mise sur des gestes concrets par exemple des actions pour intégrer des surfaces perméables lors de la réfection des rues afin de retenir et de ralentir l'eau.

En conclusion, la conseillère Gabrielle Rousseau-Bélanger rappelle que la résilience climatique doit être une question d'équité, de sécurité et de responsabilité envers les générations futures.

La présidente, Chantal Rossi, remercie tous les membres du conseil pour leurs interventions et cède la parole à la leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde.

À 22 h 12,

Il est proposé par Marie Plourde

appuyé par Christopher McCray

de procéder à un vote enregistré sur le point 65.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs
Soraya Martinez Ferrada, Pinard, Black, Salem, Devaux-Guizani, Hénault-Ratelle, Rousseau-Bélanger, DeSousa, Braun, Langevin, Gagnon, Moreau, Teodoresco, Beis, Nazarian, Hariri, Corvil, Giannou, Roberts, Théroux-Séguin, El Korbi, Esposito, Mohsen, Miranda, Varela, Pelletier, Zuniga Ramos, Provost, Perri, Moroz, Rapanà, Thiagarajah, Roussel, Alneus, Plourde, McCray, Ouellet, Fournier, Blanco, Beauvais, Wong, Pauzé, Lalonde, Norris, Goulet, Musau Muele, Limoges, V. Doyon, Houbart, Demers-Dubé, Carhuallanqui, Brière, Vilain, Downey, Tanguay, Beauregard, Blanchet, Deschamps, Palestini et Hénault (60)

Vote contre : Aucun

Résultat : En faveur : 60
Contre : Aucun

Adopté à l'unanimité.

65.03

65.04 - Motion de l'Opposition officielle - Motion pour un encadrement responsable de l'usage de l'intelligence artificielle par les partis politiques municipaux

La leader de l'Opposition officielle, Marie Plourde, retire le point 65.04 conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

À 22 h 17, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Chantal Rossi, déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous le 11 mai 2026 pour la prochaine assemblée du conseil municipal.

Chantal Rossi
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE